

RAPPORT ANNUEL 2016

Sur le prix
& la qualité
du service
public de
prévention
et de gestion
des déchets
du Grand Nancy



métropole
GrandNancy

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION

LA COMPETENCE "GESTION DES DECHETS"	5
LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2016	6
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	6
PREVENTION	6
LA SECURITE : UNE AFFAIRE DE TOUS	7
LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES EN VIEILLE VILLE	7
PLAN DE RELANCE DU TRI AVEC ECO EMBALLAGES ET ECOFOLIO	8

2- PREVENTION

LA PREVENTION DES DECHETS AU GRAND NANCY	10
LE PLP, UN OUTIL DE REDUCTION DE LA QUANTITE DE DECHETS PRODUITS	10
LES GISEMENTS PRIORITAIRES	11
LES ACTIONS DU PLP : PRESENTATIONS ET RESULTATS	13
LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	13
LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	14
LE COMPOSTAGE PARTAGE	15
LE LOMBRICOMPOSTAGE	16
LE RESEAU DE GUIDE COMPOSTEURS	17
PARTENARIAT AVEC EMMAÜS	18
LES TEXTILES	18
LA PROMOTION DES COUCHES LAVABLES	19
LA SENSIBILISATION : PUBLICS CIBLES ET RESULTATS	19
SUPPORTS PEDAGOGIQUES « BIODECHETS »	19
LES DECHETS VERTS, J'EN FAIS MON AFFAIRE !	20
VISIBILITE DE LA PREVENTION DES DECHETS AUPRES DU GRAND PUBLIC	20
INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION	22

3- ASPECTS TECHNIQUES

LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE	24
ORGANISATION DE LA COLLECTE	24
LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	25
LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	26
LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS	30
LE TRI AU BUREAU	30
RESULTATS 2016 : LA COLLECTE EN CHIFFRES	31
LA COLLECTE EN DECHETTERIES	37
DECHETTERIES ET HORAIRES D'OUVERTURE	37
DISPOSITIF D'ACCES EN DECHETTERIE	38
DECHETS ACCEPTES EN DECHETTERIE	40
DECHETS REFUSES EN DECHETTERIE	43
RESULTATS 2016 : LA COLLECTE EN DECHETTERIES EN CHIFFRES	43
BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2016	46
LE TRAITEMENT DES DECHETS	47
VALORISATION MATIERE	49
VALORISATION ORGANIQUE	51

VALORISATION ENERGETIQUE	52
ENFOUISSEMENT	56

4- COMMUNICATION

<u>LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	58
<u>LES AMBASSADEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI</u>	59
<u>LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS</u>	59
<u>JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE</u>	59
<u>TRICONTEURS</u>	60

5- ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

<u>LES RELATIONS CONTRACTUELLES</u>	62
COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT	62
ECO-EMBALLAGES	62
LES AUTRES ECO-ORGANISMES	62
<u>LES ASPECTS FINANCIERS</u>	63
COUTS DU SERVICE	63
<u>FINANCEMENT DU SERVICE</u>	67
LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	67
LA REDEVANCE SPECIALE	68
LES APPORTS EN DECHETTERIES	69
LES ECO ORGANISMES	70
LES AUTRES RECETTES	70
BILAN DES RECETTES	71
<u>PRESENTATION ANALYTIQUE DES COUTS</u>	72
METHODE UTILISEE	72
STRUCTURE DES COUTS	73
PERFORMANCE DE COLLECTE PAR FLUX DE DECHETS ET COMPARAISON AUX DONNEES NATIONALES	73
PRESENTATION ET ANALYSE DES COUTS AIDES	74
ANALYSE DES COUTS A LA TONNE	76
EVOLUTION DES TONNAGES DU GRAND NANCY	76
EVOLUTION DES COUTS DU GRAND NANCY	77

<u>ANNEXE 1 : DETAIL DES SOUTIENS ANNUELS DES DIFFERENTS ORGANISMES</u>	80
--	-----------

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

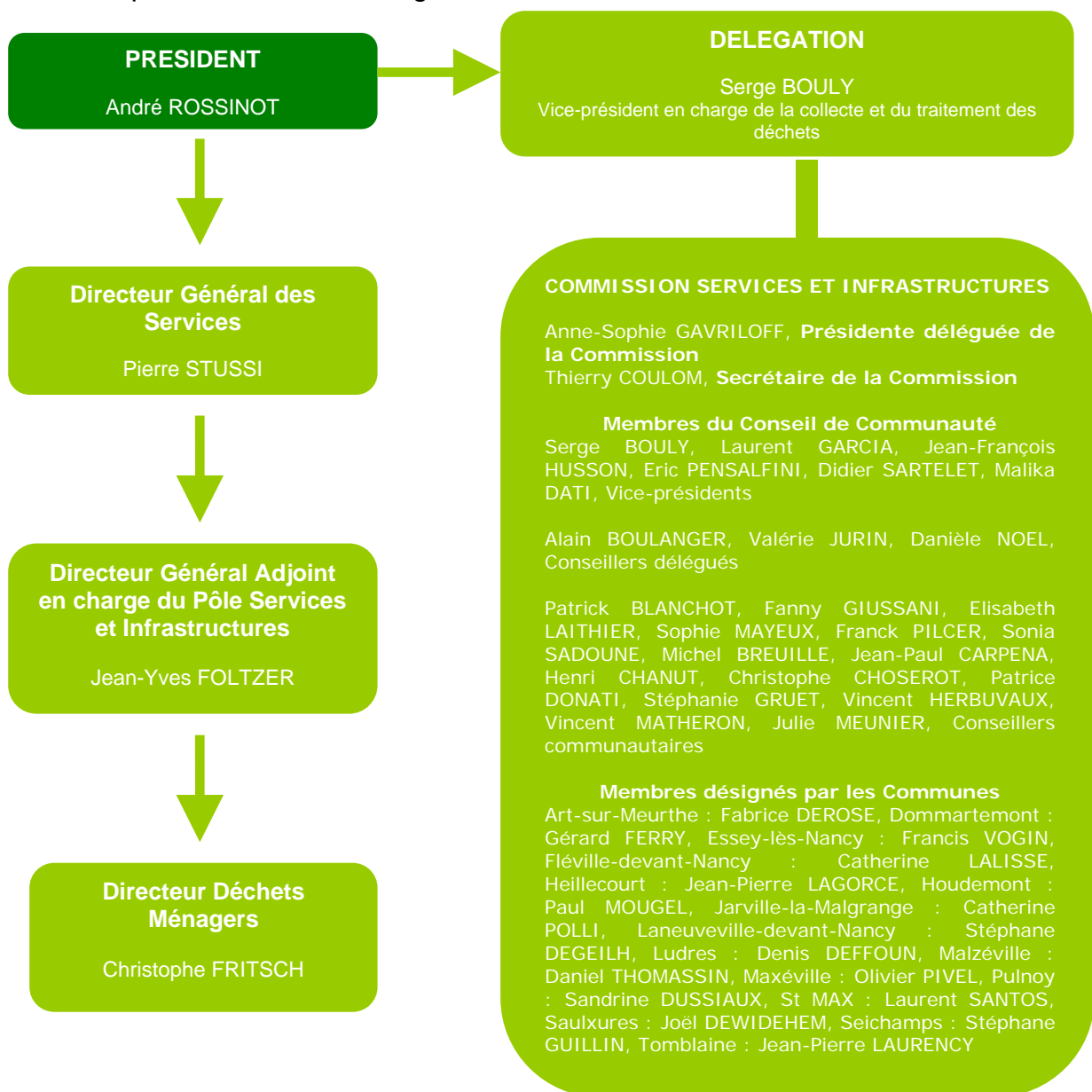
1

INTRODUCTION

LA COMPETENCE "GESTION DES DECHETS"

256 000 habitants, 14 230 ha, 20 communes....autant de raisons de mutualiser et partager. Dans cet objectif, dès 1975, le District Urbain de Nancy a pris la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets encombrants.

Après avis de la commission spécialisée, le Grand Nancy décide, par le biais de délibérations du Conseil Métropolitain ou de son bureau, de tout ce qui concerne cette compétence : travaux, budgets, ...



La mise en œuvre et le contrôle de la politique décidée par la collectivité pour la gestion des déchets est assurée par la Direction des Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy, direction regroupant 29 agents répartis en deux principaux services : « Exploitation et relations usagers » et « Etudes, travaux et tri ».

LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2016

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

RESULTATS 2016

Sur l'année 2016, on constate que les comportements des Grand Nancéiens en matière de prévention et de recyclage poursuivent leur progression :

- La part des déchets recyclés s'est améliorée (collecte sélective + 2,4 % ; déchetterie + 9,5 % ; textiles + 44,4 %) alors que le tonnage d'ordures ménagères non recyclées ne cesse de baisser chaque année pour atteindre 70 716 tonnes en 2016 (soit - 2,7 % par rapport à 2015).
- Avec la mise en place progressive des bennes meubles sur les déchetteries, ce sont 800 tonnes de mobilier supplémentaires qui ont été collectées en 2016 comparé à 2015, pour atteindre 2146 tonnes transportées et traitées par l'éco organisme « écomobilier », sans désormais aucun coût pour le Grand Nancy.
- Le fait que les déchets verts ne soient plus tolérés avec les ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2016 a notamment contribué à la baisse des tonnages d'ordures ménagères non recyclées, ces déchets verts étant maintenant soit broyés ou compostés au sein des jardins, soit apportés en déchetterie.

Néanmoins, le tonnage total de déchets sur le territoire est en hausse de 2% pour atteindre 129 600 tonnes, soit l'équivalent de l'année 2014. L'explication tient notamment à la météo très pluvieuse favorable au développement des végétaux impliquant une plus grande production de déchets verts après une année 2015 plutôt sèche. En effet, les précipitations ont été en 2016 de 40% supérieures à celles de 2015. Par ailleurs, les nouvelles filières de collecte mises en place notamment pour les textiles et les meubles incitent à un déstockage responsable de ces objets souvent gardés des années faute de savoir comment les évacuer à la fois facilement et écologiquement. Enfin, la baisse du tonnage d'encombrants constatée suite à l'évolution de la collecte des encombrants en porte-à-porte (passage de 2 à 1 collecte annuelle en 2015) tend à se réduire du fait d'une adaptation des usagers à ces nouvelles modalités.

Un suivi attentif de cet indicateur sera effectué tout au long de l'année 2017, afin de déterminer si cette hausse était conjoncturelle, ou si des causes structurelles nécessitent des actions plus précises (renforcement des contrôles en déchetterie notamment).

PREVENTION

REVISION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Engagée très tôt dans la prévention des déchets, la Métropole du Grand Nancy a mené à terme son premier Programme local de prévention des déchets (PLP) pour la

période 2010-2015. En 2016, dans le cadre d'un bilan des actions réalisées et pour préparer l'élaboration du futur programme, une enquête téléphonique auprès des Grands Nancéiens a permis de mesurer l'impact des campagnes de sensibilisation et des actions mises en œuvre par le Grand Nancy sur leurs comportements. Afin de mobiliser largement sur le sujet, une commission consultative d'élaboration et de suivi du futur programme a été créée. Présidée par le Vice-président en charge de la prévention et de la gestion des déchets, elle est composée de 9 autres élus métropolitains et 10 acteurs socio-économiques du territoire. Le conseil métropolitain votera, en 2017, le futur programme triennal 2018-2020, préalablement soumis à une consultation publique.

LES DECHETS VERTS, J'EN FAIS MON AFFAIRE !

Composés à 80% d'eau et donc inadaptés à l'incinération, les tontes de pelouses, feuilles et branchages, sont et constituent une source de matière organique à valoriser. Ainsi, depuis l'automne 2015, le Grand Nancy a déployé une grande campagne de sensibilisation auprès des habitants afin de leur apporter des solutions alternatives de gestion de leurs déchets verts (jardinage pauvre en déchets, compostage, apport en déchetterie) qui ne sont plus collectés avec les ordures ménagères depuis le 1^{er} janvier 2016.

En plus des stands sur les manifestations, les maîtres composteurs ont mené notamment 30 actions spécifiques (réunions publiques, interventions en conseils citoyens et de quartier, stands sur les marchés) qui leur ont permis de faire découvrir les techniques de paillage et de compostage à 85 personnes relais (élus, personnel de collecte, ...), 28 professionnels des espaces verts, près de 900 grands nancéiens.

UNE DEUXIÈME VIE OFFERTE AUX ÉCRANS

Prolonger la durée de vie des écrans de télévision et d'ordinateur, c'est l'ambition du partenariat passé entre la Métropole et l'association La Boutique du réemploi basée à Heillecourt. Employant des personnes en réinsertion, l'association collecte depuis février 2016 les écrans déposés pour réemploi par les usagers de la déchetterie de Nancy et les remet en état dans ses ateliers avant de les revendre. Durant les onze premiers mois, ce partenariat a permis d'éviter 1,2 tonnes de déchets.

LA SECURITE : UNE AFFAIRE DE TOUS

La Métropole du Grand Nancy et les communes travaillent depuis plusieurs années à l'amélioration de la sécurité de tous lors de la collecte des déchets ménagers notamment en essayant de trouver des solutions pérennes aux 460 « points noirs » de collecte qui ont été recensés sur l'agglomération. Les riverains sont donc invités, dans certains cas, à changer leur comportement, en déplaçant leurs conteneurs en bout de rue ou en utilisant des points d'apport volontaires.

Tous les maires ont ainsi été invités à participer à une tournée de collecte des ordures ménagères, en montant à bord d'un camion de collecte afin de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les équipages lors de la collecte.

LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES EN VIEILLE VILLE

Afin de réduire les nuisances sonores liées aux passages quotidiens des camions de collecte et d'améliorer la propreté du secteur, des conteneurs enterrés ont été

installés sur le secteur de la Vieille Ville de Nancy. Ce nouveau dispositif d'envergure permettra à partir de 2017 aux habitants du secteur de déposer leurs déchets 7j/7 et de ne plus collecter en porte-à-porte.

PLAN DE RELANCE DU TRI AVEC ECO EMBALLAGES ET ECOFOLIO

En partenariat avec Eco-Emballages d'une part et Ecofolio d'autre part, le Grand Nancy s'est investi dans un important plan de relance du tri des emballages, du verre et des papiers. En 2016, de nombreuses actions se sont concrétisées avec notamment la mise en place de nouveaux équipements pour une proximité toujours plus importante et donc un geste de tri facilité, mais aussi avec diverses actions visant à sensibiliser et informer les usagers sur les enjeux du tri et du recyclage et sur les modalités (quoi trier, comment trier et devenir des déchets) :

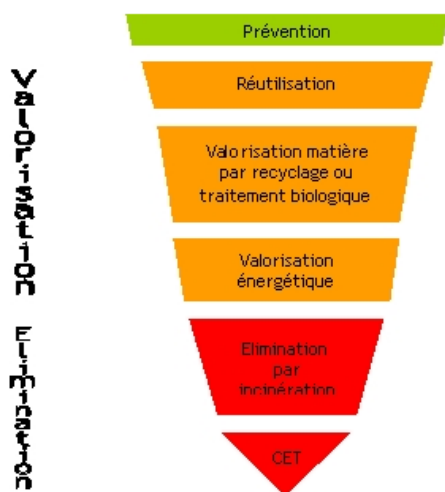
- actualisation des consignes de tri sur les conteneurs,
- mobilisation des relais,
- actions auprès des scolaires, animations dans les quartiers, organisation de la "tournée des papiers", stand d'information itinérant dans les communes, final de l'opération place Charles III (centre ville) à Nancy fin juin, avec défilé de crinolines de papiers,
- campagne grand public (affichage, radio, Echo du tri, réseaux sociaux, journaux municipaux),
- porte-à-porte sur les secteurs équipés de nouveaux conteneurs,
- etc.

Les partenariats avec Eco Emballages et Ecofolio se poursuivent jusque juin 2017 et permettent déjà de voir une tendance à la hausse du geste de tri.

2

PREVENTION

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.



En cohérence avec l'adage « **Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas** », l'article L 541-1 du Code de l'environnement positionne la **prévention des déchets** comme la **priorité** qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les **modes de traitement** des déchets sont ensuite **hiérarchisés** pour privilégier, dans l'ordre :

- la préparation en vue de la réutilisation,
- le recyclage,
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- l'élimination.

LA PREVENTION DES DECHETS AU GRAND NANCY

LE PLP, UN OUTIL DE REDUCTION DE LA QUANTITE DE DECHETS PRODUITS

Un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) définit et planifie des actions de sensibilisation et de proximité, en s'appuyant sur des partenaires et des relais. Il s'agit d'encourager les acteurs (usagers, associations, administrations, entreprises) à changer durablement leur comportement en proposant des alternatives générant moins de déchets et en démontrant que **chacun peut tirer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la prévention déchets**. La prévention des déchets est l'affaire de tous.

Engagé très tôt sur ce sujet, le Grand Nancy a mis en œuvre son premier Programme Local de Prévention des déchets (PLP) pour la période 2010-2015. Mobilisant des moyens et des partenaires, ce programme a vu la réalisation d'actions sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la réparation et du réemploi, l'éco-consommation ou encore la sensibilisation de la jeunesse.

Ce premier PLP a permis d'atteindre l'objectif de réduction fixé par le Grenelle, à savoir une réduction de 7% des quantités d'ordures ménagères entre 2010 et 2015.

Rendus obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012 (Code de l'environnement, art. L. 541-15-1), les PLP évoluent suite à la parution du décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 :

- leur champ d'action s'étend aux déchets de déchetteries et concerne à présent l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et ce, en cohérence avec la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.
- l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation annuelle des PLPDMA sont encadrés et s'appuient sur l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La Métropole a ainsi engagé en 2016 la révision de son PLP, en mettant en place une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée de 10 élus métropolitains et de 10 structures du territoire (*par délibération n°28 du Conseil réuni le 23 septembre 2016*).

L'installation de la Commission consultative (CCES) le 21 novembre 2016 a permis de lancer la phase de révision du PLP pour d'aboutir à un PLPDMA qui, après consultation du public, devra être adopté par le Conseil métropolitain pour devenir opérationnel. Le vote du PLPDMA à l'automne 2017 permettra de déployer le plan d'actions pendant 3 ans sur la période 2018-2020.

En parallèle de cette démarche, les actions fortes du PLP se sont poursuivies en 2016 ; leurs avancées sont présentées dans les pages suivantes.

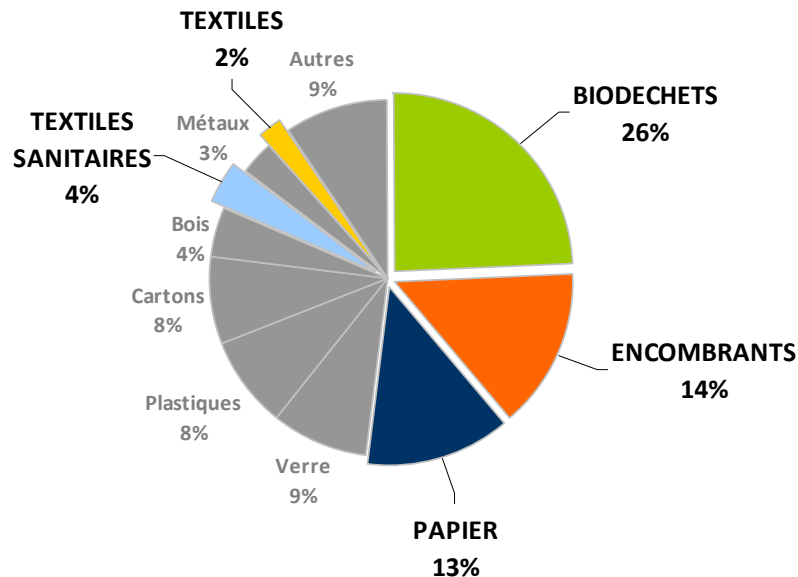
Pour la réalisation d'une enquête téléphonique auprès des habitants de la métropole à l'automne 2016, le Grand Nancy a retenu la société Qualitest.

Voici les principaux éléments à retenir :

- ✓ 78 % des répondants déclarent avoir entendu parler de gestes ou d'actions qui permettent de réduire la quantité des déchets ménagers. On note une forte progression car ils étaient 65 % en 2012.
- ✓ Le tri des déchets est souvent identifié, à tort, comme une action de prévention des déchets. La confusion persiste entre tri et prévention.
- ✓ Ils sont 79 % à penser que le fait de choisir des produits qui génèrent moins de déchets peut leur faire faire des économies.
- ✓ 78 % des répondants déclarent agir pour réduire leur quantité de déchets. Forte progression car ils étaient 67 % en 2012.
- ✓ 88% des sondés se disent prêts à réduire encore leur production de déchets à leur domicile.

LES GISEMENTS PRIORITAIRES

Les gisements de déchets collectés sur le Grand Nancy toutes collectes confondues sont présentés sur le schéma ci-dessous en % du tonnage collecté (données issues de l'étude de caractérisation des OMA sur le Grand Nancy [Inddigo, 2011]). L'enjeu de réduction quantitative porte essentiellement sur les **biodéchets** (déchets de cuisine et de jardin, gaspillage alimentaire), les **encombrants**. Des actions spécifiques sont également engagées sur les textiles.



Gisements des déchets du Grand Nancy toutes collectes confondues (en tonnages)

Les biodéchets

Le tiers de la poubelle des Grands Nancéiens est constitué de « biodéchets » (50 % déchets de jardin et 50 % de cuisine). Cela représente environ 23 000 tonnes de biodéchets incinérées annuellement (dont 4300 tonnes de gaspillage alimentaire) alors que compostés, ces biodéchets constitueraient une ressource pour notre territoire. La collecte et le traitement de ces biodéchets représentent pour le Grand Nancy un enjeu financier d'environ 6 millions d'euros.

C'est pourquoi, la Métropole accompagne **la lutte contre le gaspillage alimentaire** et afin d'assurer la bonne gestion des biodéchets restants -c'est-à-dire les détourner de l'incinération pour les composter – elle promeut le **paillage** et le **compostage**.

Le gaspillage alimentaire représente donc pour le Grand Nancy des enjeux environnementaux, éthiques, réglementaires, économiques et d'équilibre alimentaire, à la jonction de la Loi de Transition Énergétique, du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et du

programme national pour l'alimentation.

Les encombrants

Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2011 (Modecom), chaque grand nancéen jette chaque année environ 64 kg d'encombrants (meubles, bibelots, ...) auxquels s'ajoutent 11 kg de textiles (vêtements, chaussures...). Une partie importante de ce gisement de déchets (qui représente près de 20 000 tonnes par an) est encore en bon état et pourrait aisément être réutilisée.

Au-delà de l'intérêt qu'elle présente en termes de réduction des déchets, la promotion du réemploi et de la réparation constitue également une opportunité de **mettre en avant les acteurs socio-économiques liés au réemploi et à la réparation** de notre territoire.

Plusieurs structures de réemploi et d'insertion sont présentes et actives sur le Grand Nancy. Néanmoins, les habitants ne sont pas toujours au fait des possibilités, ponctuelles ou permanentes, de réparation et réemploi qui existent près de chez eux.

Le papier

A l'automne 2016, près de 44 % des Grands Nancéiens disent avoir manifesté leur souhait de ne pas recevoir de publicité, via l'apposition d'un autocollant Stop pub ou assimilés sur leur boîte aux lettres [source : *Qualitest pour le compte du Grand Nancy : Enquête prévention des déchets, 2016*]. Parmi ceux qui ne l'ont pas apposé, 54 % se disent intéressés par l'autocollant Stop pub.

Les textiles sanitaires

Chaque enfant produit environ 1 tonne de couches jetables jusqu'à l'acquisition de la propreté soit approximativement le volume de sa chambre.... Ainsi plus de **3000 tonnes**

de couches jetables usagées sont produites chaque année par les 11 500 enfants du territoire âgés de 0 à 28 mois (âge moyen d'acquisition de la propreté).

Ces 3000 tonnes représentent 63 % des textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et coûtent au Grand Nancy près de 800 000 € TTC par an pour leur gestion (collecte et traitement notamment).

Outre une réduction significative des déchets, l'utilisation des couches lavables permet également de soutenir des emplois locaux et d'offrir une possibilité aux ménages et aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de maîtriser leurs budgets « couches ».

LES ACTIONS DU PLP : PRESENTATIONS ET RESULTATS

LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

Actions

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2016 :

- ✓ La subvention versée de longue date à l'association Pain contre la Faim qui récupère en amont des circuits de collecte OM le pain non consommé sensibilisant par là même la population sur ce gaspillage ;
- ✓ Mise à disposition des locaux Grand Nancy Entrepôts aux associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Ordre de Malte) ;

- ✓ Mise en place d'un dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ✓ Sensibilisation des Grands Nancéiens par l'intermédiaire de stands et ateliers, et d'une communication via le site internet ;
- ✓ Campagne d'affichage pendant la Semaine Européenne de Réduction des déchets (fin novembre 2016).



Résultats

- ✓ 3 établissements (2 établissements scolaires et 1 établissement de soins) ont intégré le dispositif d'accompagnement qui a débuté en 2016 par une phase de diagnostic (campagne de pesée des déchets et évaluation des pratiques en matière de préparation et de services des repas) dont l'objectif est d'évaluer le gaspillage alimentaire qui représente environ 30 % des quantités préparées. Ce diagnostic sera suivi, en 2017, d'un plan d'actions et d'une phase opérationnelle permettant d'ajuster les pratiques et sensibiliser les publics à la thématique en vue de limiter le gaspillage alimentaire et développer le compostage au sein des établissements.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel permet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/foyer/an de biodéchets.

Actions

Afin d'encourager cette pratique, la Métropole vend deux modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- un composteur en plastique de 340 litres au prix de 18 € au lieu de 36 € (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²),
- un composteur en bois de 600 litres au prix de 28 € au lieu de 56 € (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).

Résultats

Pour la seule année 2016, le Grand Nancy a vendu **739 composteurs** (391 en bois et 348 en plastique), portant le total à près de 15 000 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

Annoncé à l'automne 2015, l'arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères couplé à l'opération « Les déchets verts, j'en fais mon affaire » a conduit des Grands Nancéiens à se doter d'un composteur, à augmenter leur capacité de compostage et a encouragé les nouveaux arrivants à s'équiper.

	2014	2015	2016
Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy	402	526	739
<i>Evolution par rapport à 2014</i>		31%	84%

L'enquête téléphonique menée par Qualitest auprès des grands nancéiens en septembre 2016 montre une pratique du compostage déjà bien installée :

- 25,6 % des Grands Nancéiens pratiquent le compostage (dont 43,3 % avec un composteur acheté auprès du Grand Nancy),
- 51,3 % des Grands Nancéiens qui résident dans une maison compostent.

LE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de grands nancéiens résidant en habitat collectif.

Le compostage partagé réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence. Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants, ainsi que concertation et coopération entre les partenaires.



Dans cet espace, les habitants renouent avec le monde du vivant et participent activement à la mise en œuvre du cycle naturel de décomposition de la matière végétale pour en produire une nouvelle ressource utilisée sur le site ou par les participants.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Actions

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La Métropole accompagne les projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué (bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté. Cet accompagnement se décline par :

- Des conseils à la conception du site et à son lancement ;
- Un support technique réactif auprès des référents ;
- Le suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an) ;
- La sensibilisation des habitants.

Résultats



Le Grand Nancy poursuit l'implantation de sites de compostage partagé. Ainsi, en 2016, 9 nouveaux sites ont vu le jour :

- 4 sites dans des résidences à Nancy et Laxou,
- 4 sites dans des quartiers à Jarville, Nancy et Pulnoy,
- 1 site à l'EHPAD Bénichou à Nancy dans un projet qui associe compostage des déchets de restauration collective et compostage de quartier.

Fin 2016, le Grand Nancy totalise **20 sites** réunissant plus de 380 foyers engagés dans cette démarche.

LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70 % de grands nancéiens qui résident en habitat collectif.

Action

Un lombricomposteur est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.

Le lombricompostage nécessite de l'attention et un peu de savoir-faire. C'est pourquoi le Grand Nancy dispense des formations de 2 heures sur le lombricompostage. A l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30 €.



Résultats

En 2016 :

- 8 sessions de formation ont été organisées,
- 74 foyers ont suivi une formation au lombricompostage,
- 67 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur.

En 2016, le lombricompostage fait son entrée dans un service de la CAF, à l'association Max'anim et continue son déploiement au sein des services du Grand Nancy (une nouvelle installation dans un service).

Depuis le début de l'opération en 2011, **264 foyers** du Grand Nancy ont adopté le lombricompostage.

LE RESEAU DE GUIDE COMPOSTEURS



Pour encourager et promouvoir les pratiques du paillage et du compostage, il convient de former aux bons gestes, de promouvoir les pratiques qui les complètent (broyage, mulching,...) et de toucher de nouvelles cibles.

Actions

Le Grand Nancy a par conséquent mis en place en 2014 un réseau de guides-composteurs et vise à obtenir un maillage communal de relais bénévoles les plus proches des usagers cibles.

Un guide-composteur est un bénévole qui a suivi une formation à la suite de laquelle il s'est engagé à devenir une personne relais active à l'échelle de son voisinage pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres citoyens de sa collectivité. Il travaille en équipe.

Son potentiel d'actions est vaste : conception d'outils de communication, élaboration et conception des actions, sensibilisation directe, site de démonstration, conférences, stands...

Résultats

Au printemps 2016, deux sessions de formation de guides-composteurs ont été organisées. A l'automne, les guides ont également pu participer à des sessions de spécialisation: une sur le compostage partagé et une sur le lombricompostage.

Les guides-composteurs du Grand Nancy se sont mobilisés autour de l'organisation de stands de sensibilisation sur le compostage, le lombricompostage et le paillage lors des événements suivants :

- « Nature en Fête » au parc Sainte Marie (Nancy) les 7 et 8 mai 2016 (environ 300 personnes sensibilisées),
- la bourse aux plantes de Saulxures-les-Nancy au printemps,
- « Jardins de Vie Jardins de Ville » au Parc de Montaigu (Jarville/Laneuveville) les 24 et 25 septembre 2016 : les guides-composteurs y ont fait une démonstration de broyage de petits déchets végétaux à l'aide d'une tondeuse (environ 450 personnes sensibilisées).

Ils ont également réalisé des actions spécifiques :

- Sensibilisation à la "Ruche qui dit Oui" de Nancy-Jeanne d'Arc (25 personnes),
- Sensibilisation à l'Ortie à Malzéville (15 personnes),

A ce bilan se rajoute, les conseils prodigués auprès de leurs familles, amis, collègues, voisins et connaissances !

A la fin de l'année 2016, le réseau de guides-composteurs comptait plus de 30 guides actifs.

PARTENARIAT AVEC EMMAÛS

En 2016, le partenariat conclu avec les compagnons d'Emmaüs s'est poursuivi, par les permanences dans les déchetteries de Nancy et d'Essey-lès-Nancy, tous les samedis à partir d'avril et jusqu'à fin octobre. Ces permanences permettent aux habitants de l'agglomération de donner une seconde vie à leurs objets en bon état.

LES TEXTILES

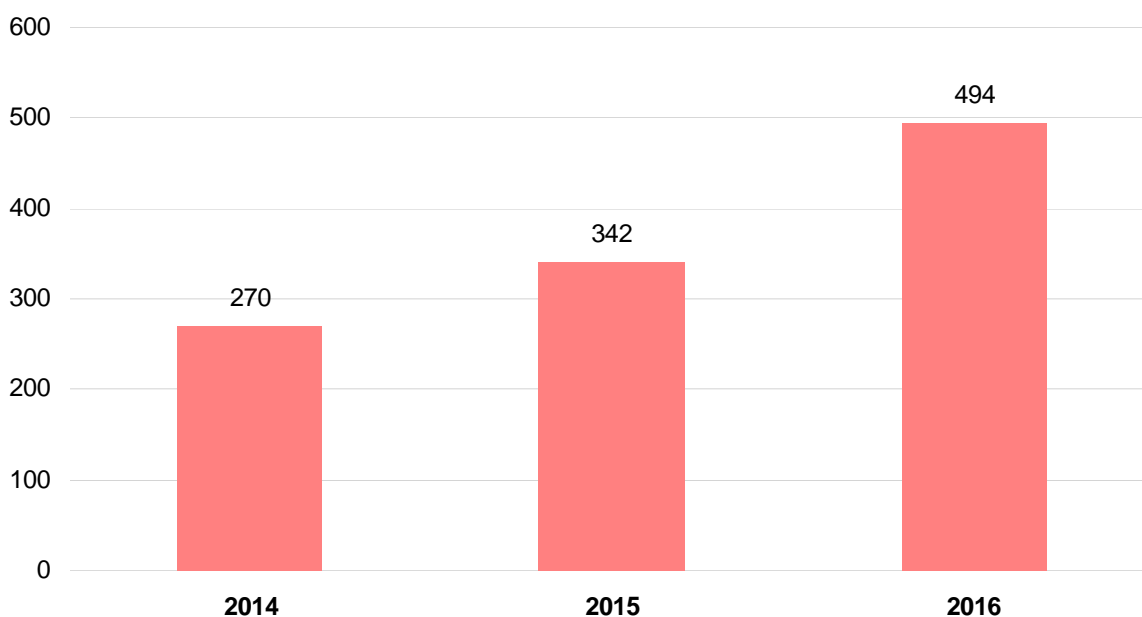
Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

En 2011, les habitants du Grand Nancy jetaient 11 kg/hab/an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2011), chiffre supérieur à la moyenne nationale. Sur le territoire, seules quelques bornes textiles étaient installées en raison d'initiatives privées.

Fort de ce constat, en 2012, le Grand Nancy a signé une convention avec Eco TLC, éco organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles et a désigné Eco Textiles comme prestataire de collecte. Un objectif d'implantation de 131 bornes a été fixé.

Au 31 décembre 2016, 167 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'OMr 494 tonnes de textiles dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

Evolution du tonnage de textiles collecté



LA PROMOTION DES COUCHES LAVABLES

D'après l'étude NXA menée par le Conseil Général en 2013, les Grands Nancéiens pensent que les couches lavables sont peu pratiques (38 %), peu hygiéniques (13 %) et consomment beaucoup d'eau et de lessive (13 %).



Pour donner de la visibilité et du crédit à la couche lavable, leur utilisation dans les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) semble tout indiquée pour faire évoluer les idées reçues à leur sujet.

L'utilisation des couches lavables en EAJE passe par la sensibilisation du personnel et des parents, des évolutions d'organisation et l'apprentissage d'une nouvelle pratique par les professionnels.

C'est pourquoi le Grand Nancy a accompagné la crèche « Les Lucioles » (Laneuveville-devant-Nancy) au passage en couche lavable. C'est la deuxième crèche à avoir bénéficié de cet accompagnement sur le territoire.

LA SENSIBILISATION : PUBLICS CIBLES ET RESULTATS

SUPPORTS PEDAGOGIQUES « BIODECHETS »

La sensibilisation sur l'intérêt d'une bonne gestion des biodéchets est le socle à toute action en ce sens. Le Grand Nancy met à la disposition de ses relais des outils pédagogiques pour les aider à faire comprendre les enjeux de la préservation de la matière organique à leurs publics.

Actions

Le Grand Nancy propose les outils pédagogiques suivants :

- le dossier pédagogique Passerelles « Réduire mes déchets Nourrir la terre » destiné aux enseignants des cycles 2 et 3,
- le dossier « De la classe au jardin » permettant la mise en œuvre d'un jardin pédagogique destiné aux enseignants de primaire et de 6^{ème}. Ce dossier a été réalisé par des étudiants de l'ENSAIA dans le cadre d'un projet tutoré.



En 2016, 15 classes ont travaillé à partir du dossier pédagogique Passerelles.

Les maîtres-composteurs du Grand Nancy interviennent également auprès des scolaires sur la thématique du compostage.

LES DECHETS VERTS, J'EN FAIS MON AFFAIRE !

Pour accompagner l'arrêt de la collecte des déchets avec les ordures ménagères effectif depuis le 1^{er} janvier 2016 et en cohérence avec le règlement du service de gestion des déchets ménagers adopté en conseil communautaire le 3 juillet 2015, une campagne de communication propose aux Grands Nancéiens des alternatives vertueuses pour l'environnement.

Cet accompagnement s'est articulé autour d'une campagne d'information grand public et de formations spécifiques assurées par les maitres-composteurs.

La campagne d'information grand public comprenait :

- des spots d'information sur France Bleu Lorraine,
- des articles dans des magazines communaux,
- un numéro de l'Echo du tri dédié aux « Déchets verts ».

En plus des stands sur les manifestations, les maîtres-composteurs ont mené notamment 30 actions spécifiques (réunions publiques, interventions en conseils citoyens/de quartier, stands sur marchés...) qui leur ont permis de faire découvrir les techniques de paillage et de compostage à :

- **85 relais** (élus, personnel de collecte, ...),
- **28 professionnels** des espaces verts,
- près de **900 grands nancéiens**.

Les maîtres-composteurs ont également réalisées des interviews sur France Bleu Lorraine à l'occasion de Jardins de Ville Jardins de Vie et sur RCF.

En complément de ces opérations d'information, un scotch d'information était apposé sur les déchets verts présentés malgré tout à la collecte des ordures ménagères, et donc laissés sur place par les équipages de collecte.

LES DÉCHETS VERTS NE SONT PLUS COLLECTÉS

**PENSEZ AU PAILLAGE, AU COMPOSTAGE
ET À LA DÉCHETTERIE.**

Une info ? Une question ? dechets.grandnancy.eu
tél. 03 54 50 20 40 - dechets.grandnancy.eu

Cette campagne de communication se prolonge sur l'année 2017.

VISIBILITE DE LA PREVENTION DES DECHETS AUPRES DU GRAND PUBLIC

La Semaine Européenne de Réduction des déchets (novembre 2016) a été l'occasion de relancer une campagne de communication : des posts sur Facebook ont été associés à l'affichage pour communiquer sur quelques gestes simples pour réduire le gaspillage alimentaire.

5 200 T / AN
DANS LA MÉTROPOLE
DU GRAND NANCY

QUEL GÂCHIS!

DÉCHETS ALIMENTAIRES

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
19-27 NOV 2016

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
19-27 NOV 2016

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
19-27 NOV 2016

LE LOMBRICOMPOSTAGE

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
19-27 NOV 2016

LES TECHNIQUES DU PAILLAGE

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
19-27 NOV 2016

LES GUIDES COMPOSTEURS

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
19-27 NOV 2016

LE RÉEMPLOI DONNER/RÉPARER/RÉUTILISER

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
19-27 NOV 2016

LES COUCHES LAVABLES DANS LES CRÈCHES

TOUSECORESPONSABLES

métropole GrandNancy

Par ailleurs, l'installation de la Commission Consultative (CCES), chargée de la révision du PLP, s'est tenue pendant cette Semaine Européenne de Réduction des déchets.

INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Energétique) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	100	100,6	100,6	98,0	97,5	94,5	91,9
CARTONS-EMBALLAGES-VERRE-PAPIER	100	101,6	98,0	97,2	97,5	97,5	99,8
TOTAL ENCOMBRANTS + DECHETTERIES	100	96,1	80,7	81,1	93,3	91,9	101,4
TOTAL DMA	100	99,4	94,2	92,7	96,2	94,1	95,8

3

ASPECTS
TECHNIQUES

LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

ORGANISATION DE LA COLLECTE

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte de la partie non-recyclable des déchets ménagers est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte), ou celui de conteneurs (enterrés ou semi-enterrés). Par exception, en hypercentre de Nancy, beaucoup d'immeubles ne disposent pas d'espaces de stockage pour les bacs, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite incinérés au centre de valorisation de Ludres (cf. paragraphe 3.2.2).

La fréquence de collecte varie selon les secteurs de 2 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre et une collecte les matins pour les autres communes :

* Hypercentre de Nancy : 6 fois par semaine (C6) ;

* Autres secteurs : 2 fois par semaine (C2).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

LA COLLECTE SELECTIVE

Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30% en poids et 50% en volume du contenu des déchets des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective, en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière) :

- **verre et papier** : essentiellement par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

- **emballages** : en porte-à-porte, grâce à des écosacs (sacs transparents), voire des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers un centre de tri (cf. paragraphe 3.2.1.1.) où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques (PET clair, PET

coloré, PEHD), les emballages métalliques (acier et aluminium).

- **cartons des professionnels** : une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée, soit pliés et ficelés au sol (petites quantités), soit en bacs. La collecte a lieu, après

inscription, tous les jours (du lundi au samedi) sur l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine sur les autres secteurs. La redevance spéciale (mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LES BACS

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer ou sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'un code barres servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte. Afin d'assurer l'intégration dans leur environnement des cas

particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en points de regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- couleur différente (bacs gris) ;
- intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé ;
- dispositif escamotable enterré pour certains bacs (exemple du boulevard Jean Jaurès à Nancy) : 36 dispositifs en place.

	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016	Evolution 2015-2016
Bacs Ordures Ménagères dont points de regroupement	59 494 (4392)	61 749 (4 708)	62 248 (4 442)	+ 0,8 %
Ecobacs Emballages (*)	3 314	3 349	3 487	+ 4,1 %
Ecobacs Verre (*)	1 092	1 068	1 109	+ 3,8 %
Ecobacs Papier (*)	1 788	1 697	1 551	- 8,6 %
Bacs Cartons (**)	2 043	2 023	2 148	+ 6,2 %
Total de Bacs	67 731	69 886	70 543	+ 3,2 %

(*) réservés à l'habitat collectif et aux professionnels

(**) réservés aux professionnels

LES ECOSACS

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.



Composition du foyer	Dotation en écosacs (50 L)
1 PERS	1 X 25 sacs
2 PERS	2 X 25 sacs
3 PERS	2 X 25 sacs
4 PERS	3 X 25 sacs
+ 1 PERS	3 X 25 sacs

Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'écosacs.

En termes de distribution de sacs sur 2016, les résultats sont les suivants :

Le Grand Nancy distribue environ 4 millions d'écosacs par an.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, non équipé de bacs. En conséquence le nombre annuel de sacs « noirs » distribués est passé 15,5 millions à 4,7 millions.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.



LES CONTENEURS DE SURFACE

Pour la collecte du verre et du papier, des conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des 20 communes du Grand Nancy.

89

nouveaux conteneurs installés en 2016

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :

- il évite la présence de bacs pleins présentés à la collecte quelques heures avant le passage de la benne et de bacs vides pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain) ⇒ amélioration de l'aspect visuel ;
 - il réduit la manutention ;
 - il externalise le problème des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles ⇒ plus de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- il améliore l'hygiène dans les immeubles par la suppression des vide-ordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs eux-mêmes ;
 - il libère des locaux dans les immeubles ;
 - il permet à l'usager de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.

63

nouveaux conteneurs semi-enterrés implantés en 2016

9 dans le cadre de la poursuite des projets de renouvellement urbain notamment sur le secteur Fribourg-Trèves-Forêt Noire à Vandœuvre-lès-Nancy et le secteur Saint Michel Jericho à Saint Max.

Parallèlement à ces projets ANRU, 54 nouveaux conteneurs semi-enterrés ont été mis sur le territoire de la Métropole.



LES CONTENEURS ENTERRES

Afin de répondre à d'autres problématiques particulières de stockage des déchets en centre ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, un autre type de contenants spécifiques a également été implanté : des conteneurs enterrés.

La pose de ces conteneurs permet de répondre à une problématique de propreté et de mode de présentation des déchets à la collecte sur des sites à très forte production de déchets.

D'un volume de 5 m³, ils permettent également un stockage esthétique de ces importantes quantités de déchets.

Leur implantation est également l'occasion d'installer des conteneurs de même type pour le verre et le papier, favorisant ainsi le tri et le recyclage de ces matériaux.

Depuis 2007, date des premières implantations, l'équipement en conteneurs enterrés se poursuit.

Une opération d'envergure en Vieille Ville de Nancy a permis de poser 26 conteneurs ainsi que 3 conteneurs rue Déglin.



29

nouveaux conteneurs
enterrés installés en 2016.

Nombre total d'équipements en place pour la collecte en apport volontaire :

Nombre total	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
PAV Verre	377	381	431	+ 13,12 %
Dont de surface	268	265	308	+ 16,23 %
Dont enterrés	19	22	25	+ 13,64 %
Dont semi-enterrés	90	94	98	+ 4,26 %
PAV Papier	376	381	434	+ 13,91 %
Dont de surface	267	265	311	+ 17,36 %
Dont enterrés	18	21	24	+ 14,29 %
Dont semi-enterrés	91	95	99	+ 4,21 %
PAV Ordures ménagères	510	540	596	10,37 %
Dont enterrés	23	30	53	+ 76,7 %
Dont semi-enterrés	487	510	543	+ 6,47 %
PAV Emballages	295	308	330	7,14 %
Dont enterrés	3	4	4	-
Dont semi-enterrés	292	304	326	7,24 %
TOTAL	1 558	1 610	1 791	+ 11,24 %

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

- entretiens des équipements de collecte : remplacement des pièces défectueuses (couvertres, roues...)
- lavage des bacs en points de regroupement tous les deux mois
- lavage des points d'apport volontaire de surface deux fois par an
- lavage des points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés quatre fois par an

LA COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

L'apport en déchetterie des déchets encombrants permet de les valoriser. Néanmoins, une collecte annuelle en porte-à-porte des déchets encombrants est organisée. Les déchets encombrants ainsi collectés ou ramassés par le service propreté du Grand Nancy sont ensuite enfouis en

installation de stockage pour les déchets non dangereux.

Des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

LE TRI AU BUREAU



Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 300 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés.

La collecte s'effectue à la demande par mail (laboiteapapier.cri@croix-rouge.fr) ou par téléphone le cas échéant (03 83 74 51 82). L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy sur cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire.

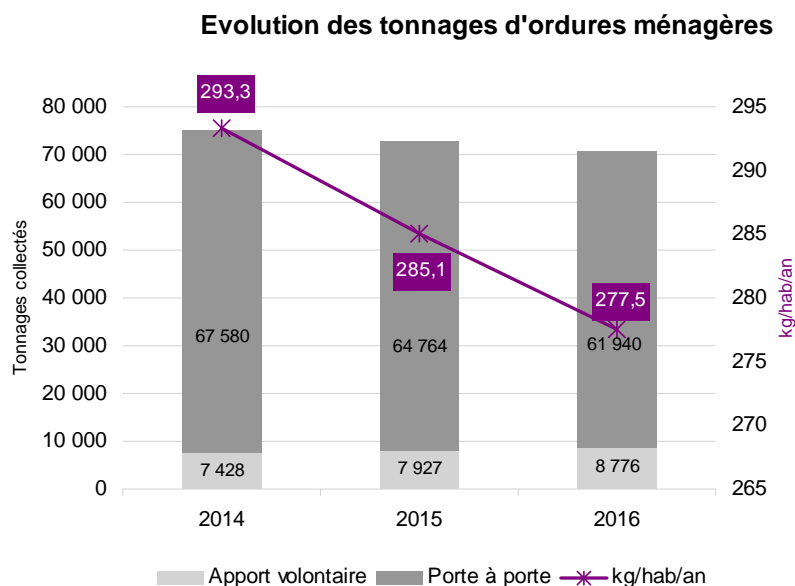
Le tri au bureau en chiffres :

- 256 tonnes collectées en 2016 (+ 18,1% par rapport à 2015) ;
- 626 sociétés ont signé une convention au 31 décembre 2016 ;
- 4 086 boîtes à papier distribuées depuis le début de l'opération.

RESULTATS 2016 : LA COLLECTE EN CHIFFRES

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées est en baisse depuis plusieurs années. En 2016, cette tendance se confirme à nouveau :



70 716 t
d'OM collectées en 2016

- 1 974 t
par rapport à 2015
soit - 2,72 %

277,5
kg/hab./an
d'ordures ménagères
collectées

En 2016, la baisse des tonnages d'ordures ménagères est notamment à mettre en lien avec l'arrêt de la collecte des déchets verts présentés avec les ordures ménagères au 1^{er} janvier 2016, baisse amorcée au 4^{ème} trimestre 2015 par le lancement d'une campagne de communication sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets de jardin.

Ainsi, chaque grand nancéien produit en moyenne 277,5 kg d'ordures ménagères par an ce qui est encore bien en deçà des données de collecte nationales¹ dont la moyenne par habitant s'élève à 325 kg/an, en milieu urbain dense.

¹ Enquête collecte 2009 - Ademe

LA COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (16 579 t) augmente légèrement par rapport à 2015 (+ 2,4 %).

Le verre

Les tonnages de verre collectés augmentent en 2016 (+ 3,56 %) pour atteindre 5 705t. Par rapport aux données nationales de collecte, le ratio par habitant de 22,4 kg/an est supérieur à la moyenne qui se trouve à 18 kg/an en milieu urbain dense. Toutefois, d'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau à la fois recyclable à l'infini et non incinérable, puisque seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les grands nancéiens.

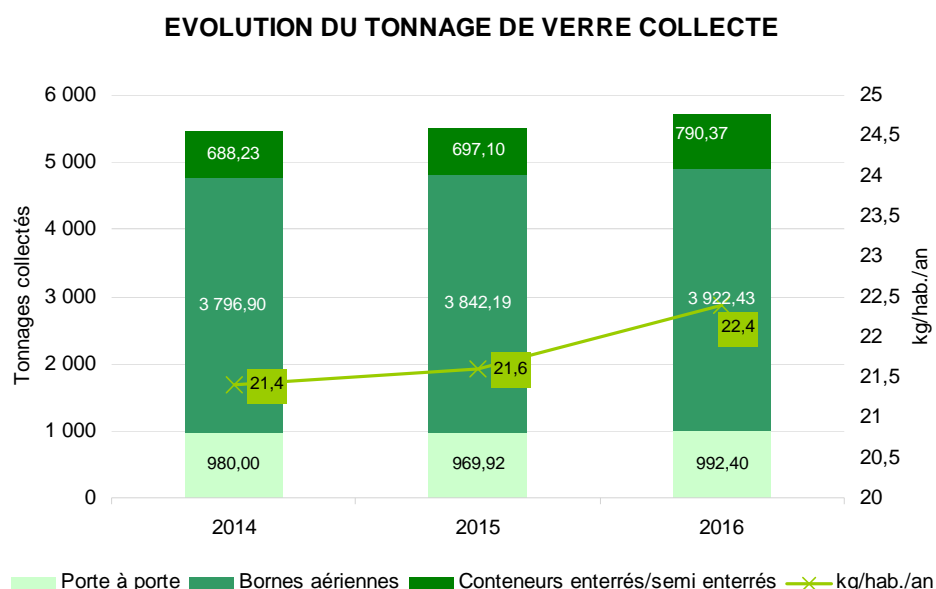
5 705 t

de verre collectées
2016

+ 196 t

par rapport à 2015
soit + 3,56 %

**22,4 kg
/hab./an**



En habitat urbain dense au niveau national, un habitant trie en moyenne 18 kg de verre par an. Un grand-nancéien trie 4 kg de plus de verre par an soit 22 kg par an. Les ratios sont un peu plus importants dans l'est de la France puisque celui-ci est de 26 kg par an par habitant en moyenne dans le Grand Est et de 25 kg par an par habitant en Lorraine.

Un grand nancéien trie donc en moyenne plus de verre que la moyenne nationale mais moins que la moyenne régionale.

Toutefois, les efforts doivent être maintenus puisque une bouteille en verre sur deux est encore jetée avec les ordures ménagères.

Les emballages

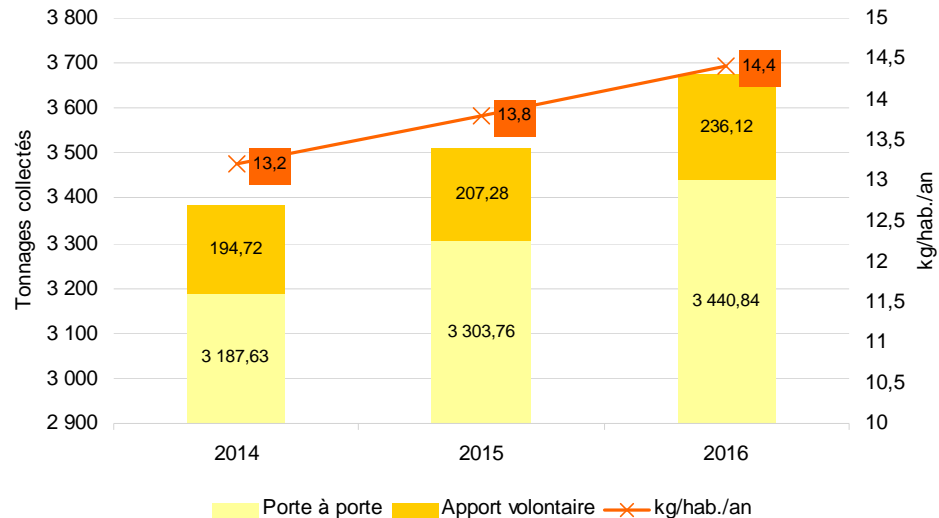
Le tonnage d'emballages collecté en 2016 augmente comme chaque année pour atteindre 3 677 t en 2016 (+ 4,73 %). Les tonnages se répartissent ainsi :

3 677 t
d'emballages
collectées

+ 166 t
par rapport à 2015
soit + 4,73 %

**14,4 kg /
hab. / an**

EVOLUTION DU TONNAGE D'EMBALLAGES COLLECTE



En matière de qualité du tri des emballages, on note une amélioration puisque le refus de tri avoisine désormais les 17 %.

Le papier

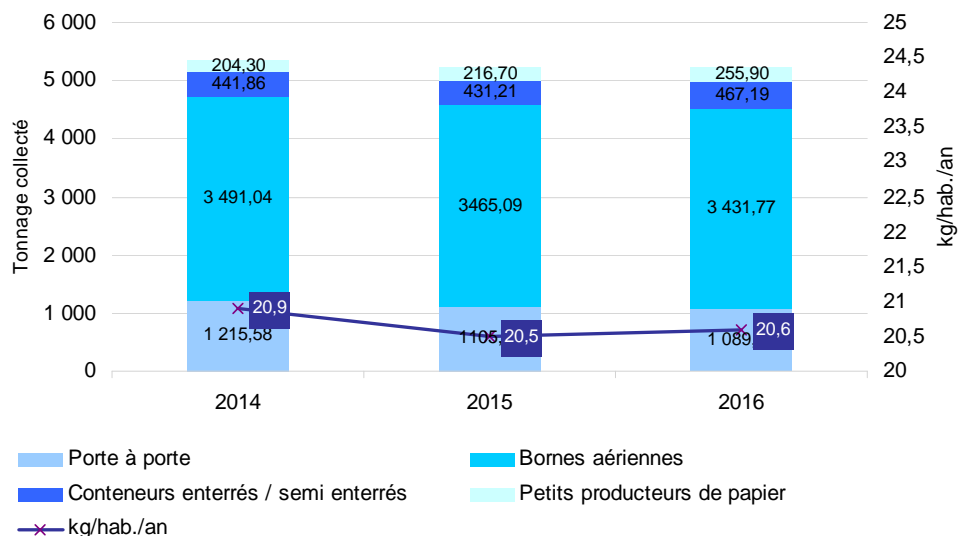
Les tonnages de papier collectés en 2016 sont stables par rapport à 2015 (+ 0,5 %). Cette stabilité est constatée depuis plusieurs années par toutes les collectivités en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple).

EVOLUTION DU TONNAGE DE PAPIER COLLECTE

5 244 t
de papier collectées
en 2016

+ 26 t
par rapport à 2015
soit + 0,5 %

**20,6 kg
/hab./an**



Il n'existe pas de données pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange.

Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 35 kg d'emballages et de papiers par an soit 7 kg de moins que le ratio national, 13 kg de moins que la moyenne Grand Est et 9 kg de moins que la moyenne en Lorraine.

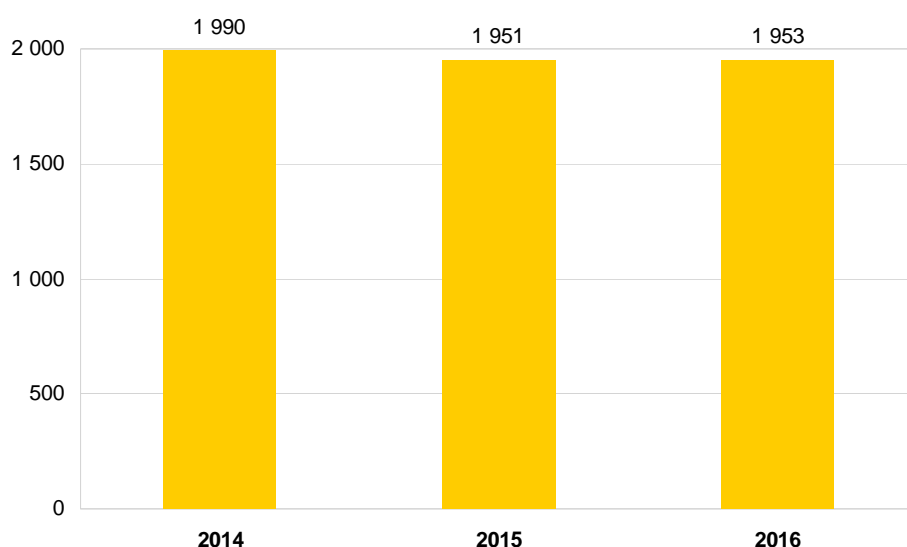
Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux sur l'agglomération et donnent toute leur légitimité aux plans de relance menés par le Grand Nancy en partenariat avec Eco Emballages et Ecofolio.

Le carton des professionnels

Evolution du tonnage de carton collecté

1 953 t
de carton collectées
en 2016

+ 2 t
par rapport à 2015
soit + 0,07 %



On note une stabilité de cette collecte.

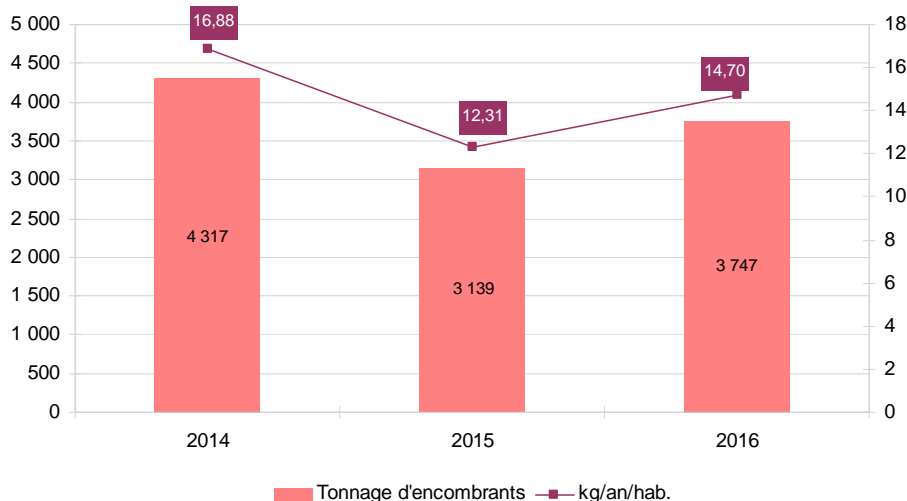
Les encombrants

3 747 t
D'encombrants
collectées en 2016

+ 609 t
par rapport à 2015
soit + 19,4 %

14,7
kg/an/hab.

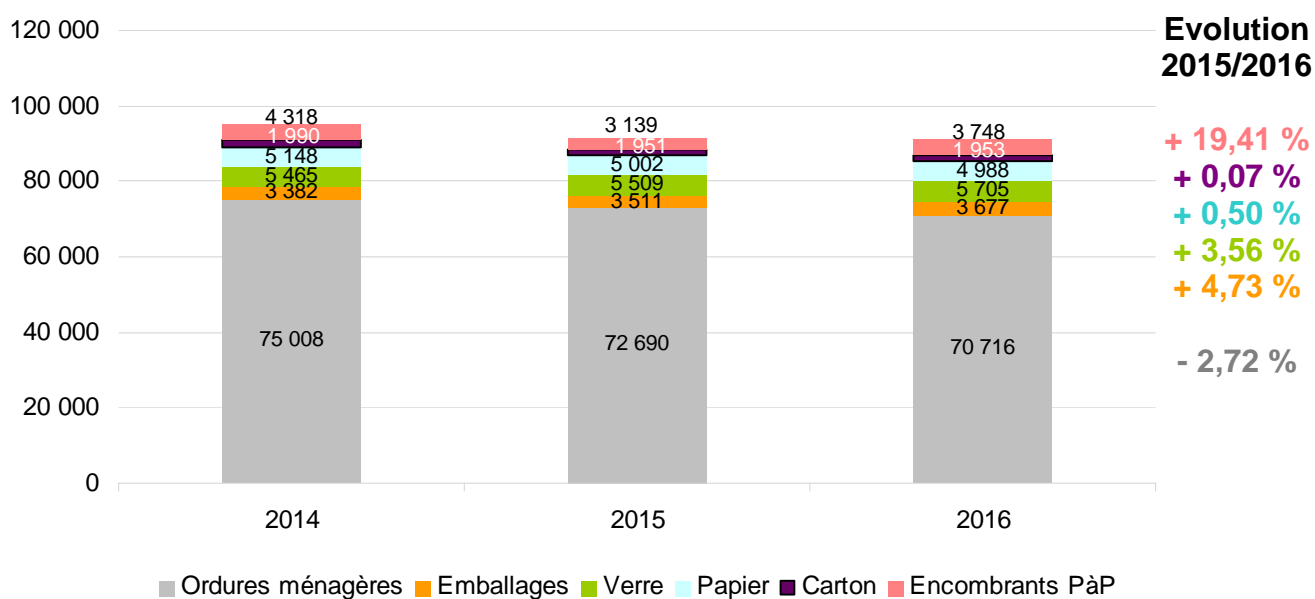
Evolution du tonnage d'encombrants collecté



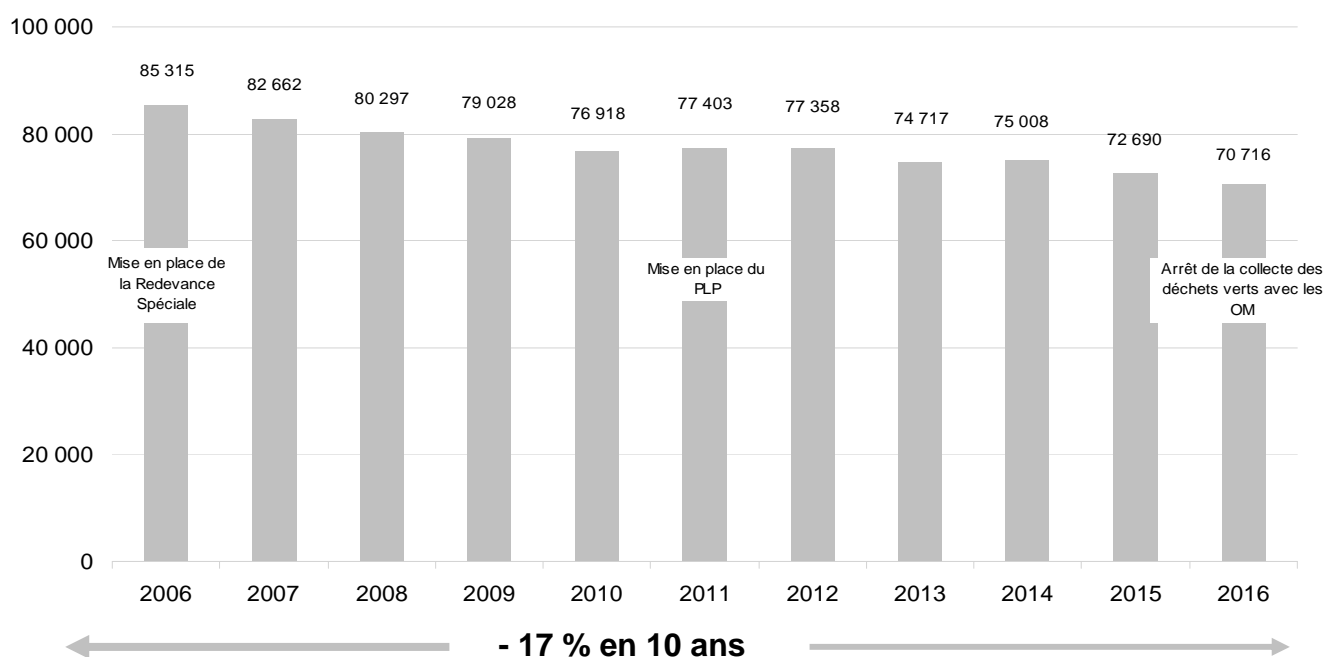
La baisse du tonnage d'encombrants constatée en 2015 suite à l'évolution de la collecte des encombrants en porte-à-porte (passage de 2 à 1 collecte annuelle) tend à se réduire en 2016 du fait d'une adaptation des usagers à ces nouvelles modalités.

L'ANNEE 2016 EN BREF ...

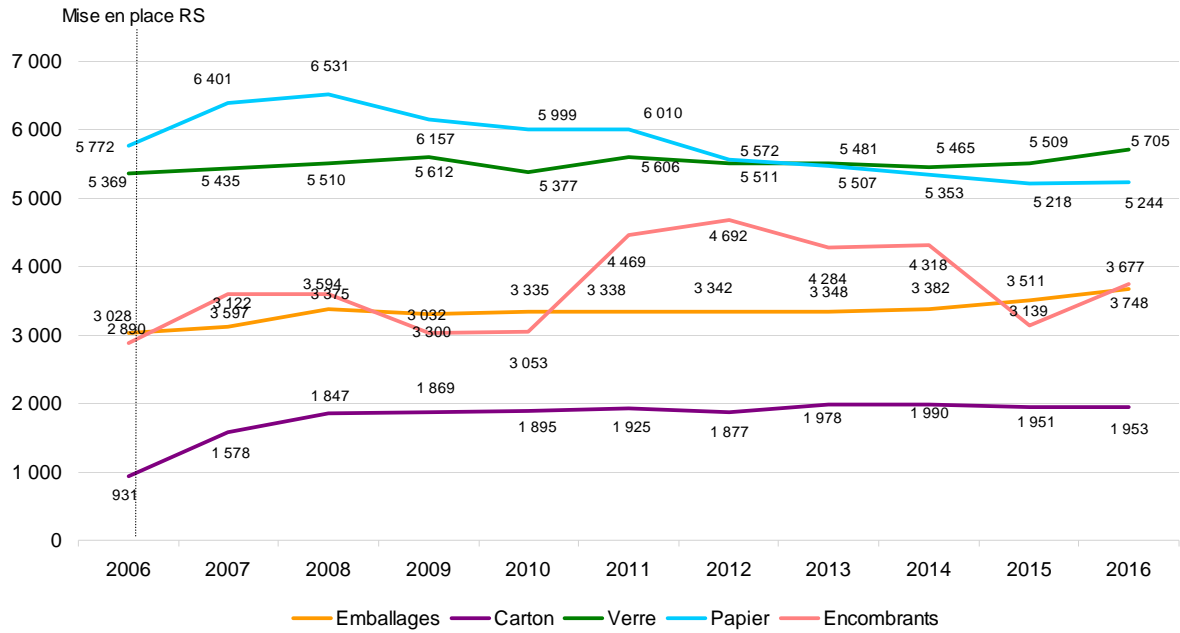
Evolution des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire (hors déchetteries)



Evolution des tonnages ordures ménagères sur 10 ans



Evolution des tonnages de collecte sélective et d'encombrants depuis 10 ans



LA COLLECTE EN DECHETTERIES

Le Grand Nancy met à disposition neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier, ...), de bricolage (gravats, bois, ...), de jardin (déchets verts) et toxiques (huile, piles, ...).

DECHETTERIES ET HORAIRES D'OUVERTURE

LES 9 DECHETTERIES DU GRAND NANCY	HORAIRES D'OUVERTURE
Art-sur-Meurthe : route de Saulxures Essey-lès-Nancy : route d'Agincourt (D913) Heillecourt : Parc d'Activités Est Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard (RN4) Ludres : RN 57 Malzéville : proche rond point de Pixérécourt Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)	Lundi au vendredi 13h30 à 19h30* Samedi, dimanche et jours fériés 9h à 12h et 13h30 à 19h30*
Nancy : boulevard Jean Moulin	7 j / 7 – 7h30 à 19h30
Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic	7 j / 7 – 9h à 12h et 13h30 à 19h30*

* fermeture à 17h30 du 01/11 au 01/03

DISPOSITIF D'ACCES EN DECHETTERIE

FONCTIONNEMENT

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages grands nancéiens.

Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture. Leurs dépôts sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

Enfin, les Communautés de communes du Grand Couronné, des

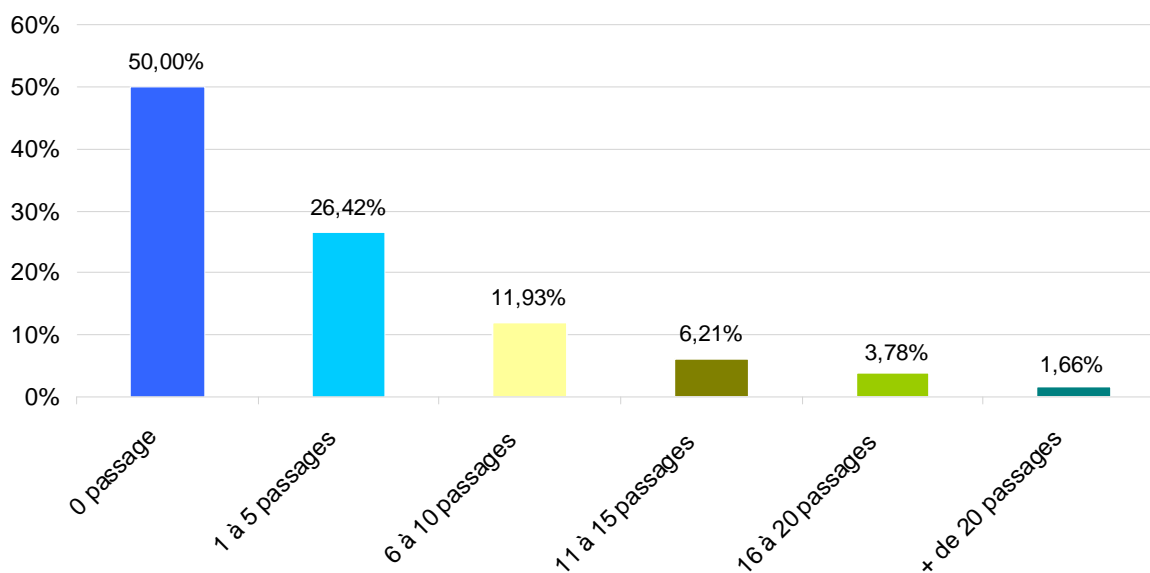
Pays du Sel et du Vermois et de Moselle et Madon participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy.

BILAN DE L'ANNEE 2016

Au 31 décembre 2016, plus de 80 000 cartes ont été distribuées.

Le graphique ci-dessous présente la fréquence d'utilisation des cartes : seuls 1,7 % des cartes ont été utilisées plus de 20 fois et 50 % des cartes distribuées n'ont pas été utilisées en 2016.

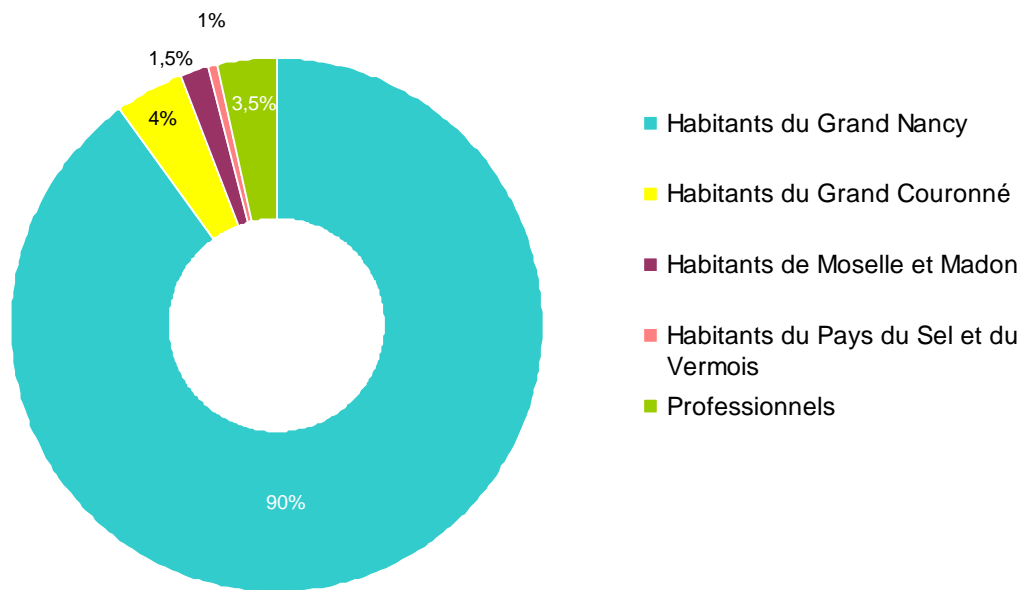
Bilan des passages en déchetterie par les particuliers



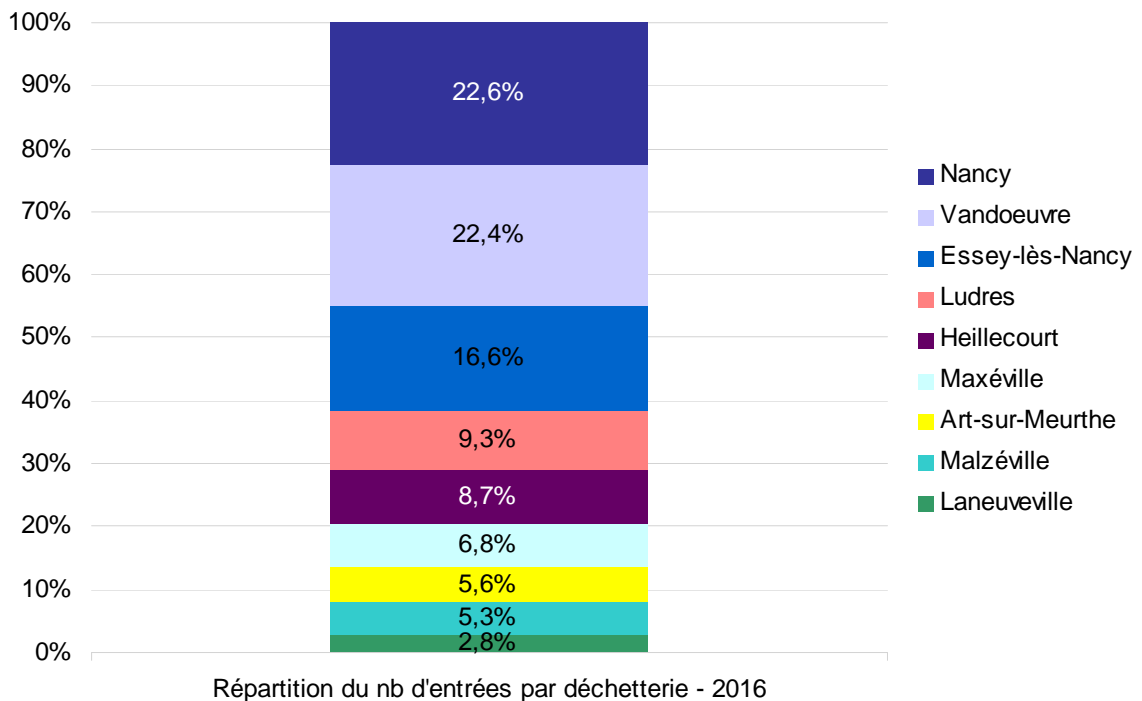
En 2016, 373 509 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'utilisateurs confondus (soit + 13 % par rapport à 2015).

La répartition des entrées peut être répartie de la façon suivante :

Bilan des passages en déchetteries - année 2016



Les particuliers totalisent à eux seuls 96 % du nombre d'entrées en 2016.



La gestion des accès en déchetterie a permis de mettre en évidence que 70,9 % des utilisateurs se sont rendus sur 4 déchetteries : Nancy (22,6 %), Vandœuvre-lès-Nancy (22,4 %), Essey-lès-Nancy (16,6%) et Ludres (9,3 %).

DECHETS ACCEPTES EN DECHETTERIE

LES DECHETS NON DANGEREUX

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- Gravats ;
- Ferrailles ;
- Bois ;
- Végétaux ;
- Cartons ;
- Encombrants ;
- Bouchons ;
- Polystyrène ;
- Bâches et films plastique ;
- Pneus (sans jantes) ;
- Huiles de friture (déchettes de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres et Malzéville).

LES DECHETS TOXIQUES

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs, Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre.

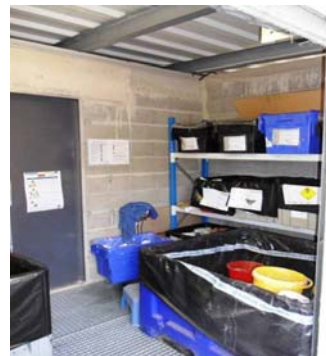
Pour l'éviter et recueillir ces déchets et de les soumettre à un traitement spécifique, le Grand Nancy a mis en place :

Une collecte de piles

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération. Elles sont ensuite traitées dans des structures spécialisées. En 2016, 10,7 tonnes de piles ont été collectées.

Une collecte des déchets dangereux des ménages

Ce dispositif est ouvert sur 7 déchetteries (Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages.



Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers.

Aussi en 2016, 134,6 tonnes collectées et traitées gratuitement par EcoDDS. 71,2 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchets dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Cédilor.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE sur ses déchetteries.

Conformément au principe « pollueur-payeur », le décret du 20 juillet 2005 a imposé aux producteurs de DEEE la prise en charge de leur collecte et de leur traitement pour valorisation ou élimination, et ce, à compter du 11 novembre 2006.

Dans ce cadre, le Grand Nancy a établi une convention avec OCAD3E et Eco Systèmes, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets collectés en déchetterie. A cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets sur les déchetteries.

Ce nouveau dispositif a été mis en place sur le Grand Nancy le 1^{er} octobre 2007.

Désormais, les DEEE sont triés selon cinq catégories :

- Le gros électroménager froid ;
- Le gros électroménager hors froid ;
- Les écrans ;
- Les petits appareils en mélange ;
- Les lampes à décharge.

En 2016, 1189 tonnes de DEEE (soit 162 300 appareils électriques), soit 4,6 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à 2015.

Le détail des tonnages collectés est le suivant :

	Poids (tonnes)	Nombre d'appareils (estimation)
GEM HF Gros électroménagers hors froid	326.7	5 947
GEM F Gros électroménagers froid	164.1	3 091
Ecrans	263.0	11 425
PAM Petits appareils en mélange	436.0	141 837
TOTAL	1 189.8	162 300

Les DEEE collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés.

Quantité de DEEE traités	Poids (tonnes)
Poids de matières recyclées	959
Poids de matières valorisées énergétiquement	97
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	134

Les appareils sont ensuite démantelés afin que les matières premières secondaires (ferraille, métaux, verre, ...) puissent être séparées et récupérées.

Matières obtenues :	Poids (tonnes)
Ferraille	515
Métaux non ferreux (aluminium, cuivre...)	102
Plastique recyclé	255
Autres matières	317

LES DEEE PARTICULIERS ...

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Recylum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2016 s'élève à 2,76 tonnes.

LES MEUBLES

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Eco Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandoeuvre en 2014, Essey en 2015,

la déchetterie de Maxéville a été équipée en 2016 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Eco Mobilier.

2 146 tonnes ont ainsi été collectées en 2016.

LES BOUCHONS PLASTIQUES

La Métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. En 2013, le Grand Nancy a signé une convention avec l'association lui permettant, grâce au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, de poursuivre son action dans de bonnes conditions. De plus, le Grand Nancy s'engage à renforcer le partenariat avec l'association en communiquant sur les opérations menées par l'association, en mettant à disposition des contenants sur les déchetteries permettant la collecte des bouchons par l'association.

En 2016, 17 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées sur les déchetteries.

FILMS PLASTIQUES ET LE POLYSTYRENE

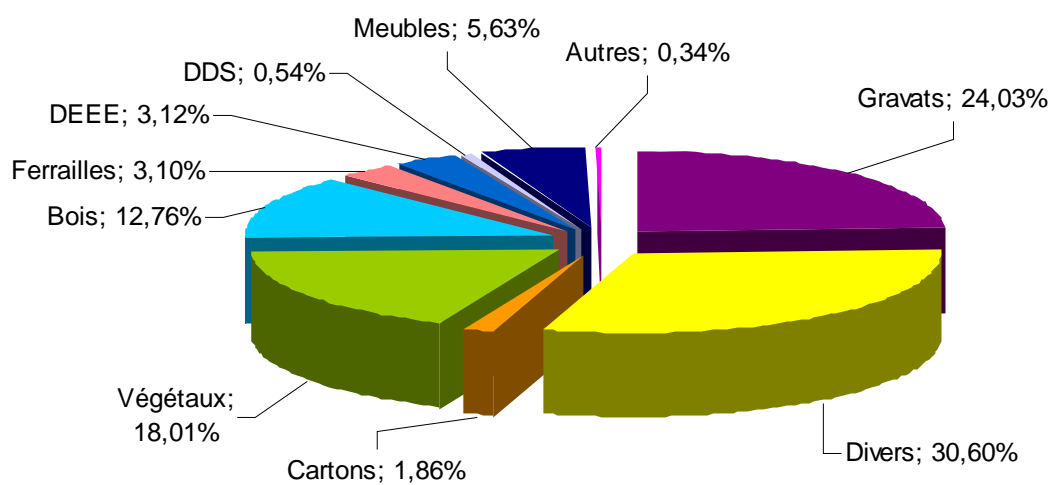
Depuis 2011, le Grand Nancy collecte séparativement sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les films plastiques ainsi que le polystyrène. En 2016, 437 m³ de films plastiques ont été collectés ainsi que 1 901 m³ de polystyrène.

DECHETS REFUSES EN DECHETTERIE

Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- Ordures ménagères
- Pneus jantés
- Bouteilles de gaz
- Déchets d'amiante liée
- Déchets radioactifs

RESULTATS 2016 : LA COLLECTE EN DECHETTERIES EN CHIFFRES



Evolution des tonnages par catégorie de déchets

	2014	2015	2016	% sur total 2016	Evolution 2015-2016
Gravats	9 891	9 364	9 155	24,03 %	- 2,24 %
Divers	10 054	10 823	11 657	30,60 %	+ 7,71 %
Cartons	609	645	709	1,86 %	+ 9,85 %
Végétaux	5 690	5 175	6 861	18,01 %	+ 32,60 %
Bois	5 101	5 065	4 863	12,76 %	- 4 %
Ferrailles	997	1 064	1 182	3,10 %	+ 11,13 %
DEEE	1 011	1 072	1 189	3,12 %	+ 10,89 %
DMS	183	213	206	0,54 %	- 3,16 %
Huiles alimentaires	4,5	5,3	6,1	0,02 %	+ 15,09 %
Lampes	0,36	0,7	0,52	-	- 26,14 %
Piles	10,7	12,4	10,7	0,03 %	- 13,83 %
Bouchons	20	16,5	17	0,04 %	+ 3,03 %
Néons	4,75	1,9	2,2	0,01 %	+ 19,78 %
Pneus*	71	39,5	48,8	0,13 %	+ 23,39 %
Meubles	539	1 292	2 146	5,63 %	+ 66,10 %
Batteries	-	-	36	0,09 %	-
Total	34 187	34 789	38 096	100 %	+ 9,51 %

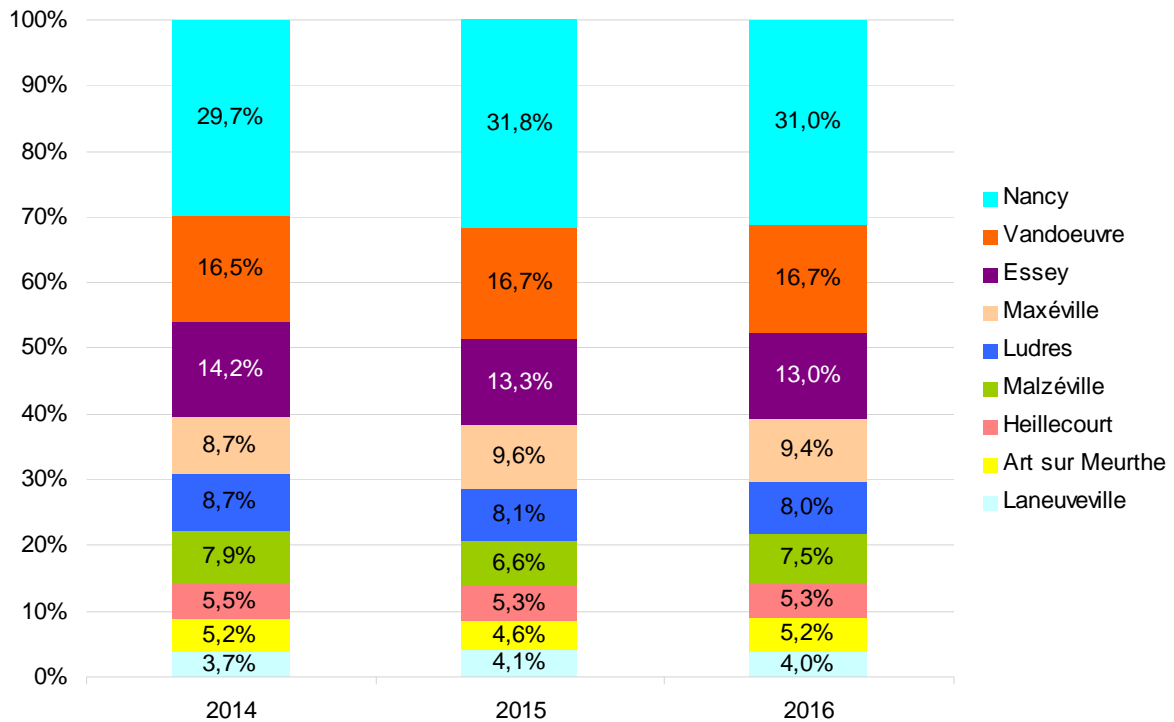
*poids moyen d'un pneu 7,2 kg

L'année 2016 a été marquée notamment par :

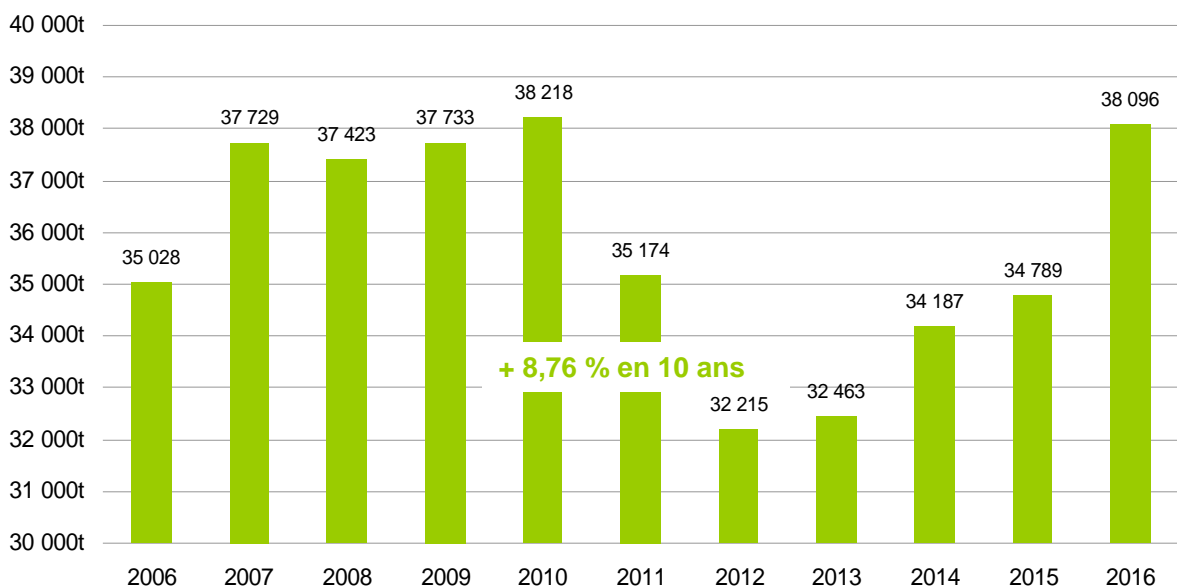
- l'arrêt de la collecte des déchets verts de jardin présentés aux ordures ménagères, avec un report en partie des tonnages correspondant sur les déchetteries (+ 1 716 tonnes)
- la poursuite de la mise en place de bennes « mobilier » (+ 854 tonnes)
- une augmentation du flux « divers » qui se poursuit et qui fait l'objet d'une analyse car elle est peut être due à l'utilisation abusive par des professionnels

malhonnêtes de cartes de déchetterie de particuliers. Si tel était le cas, des actions devraient être menées en association avec les communes car elles disposent du pouvoir de police.

Répartition des tonnages collectés par déchetterie

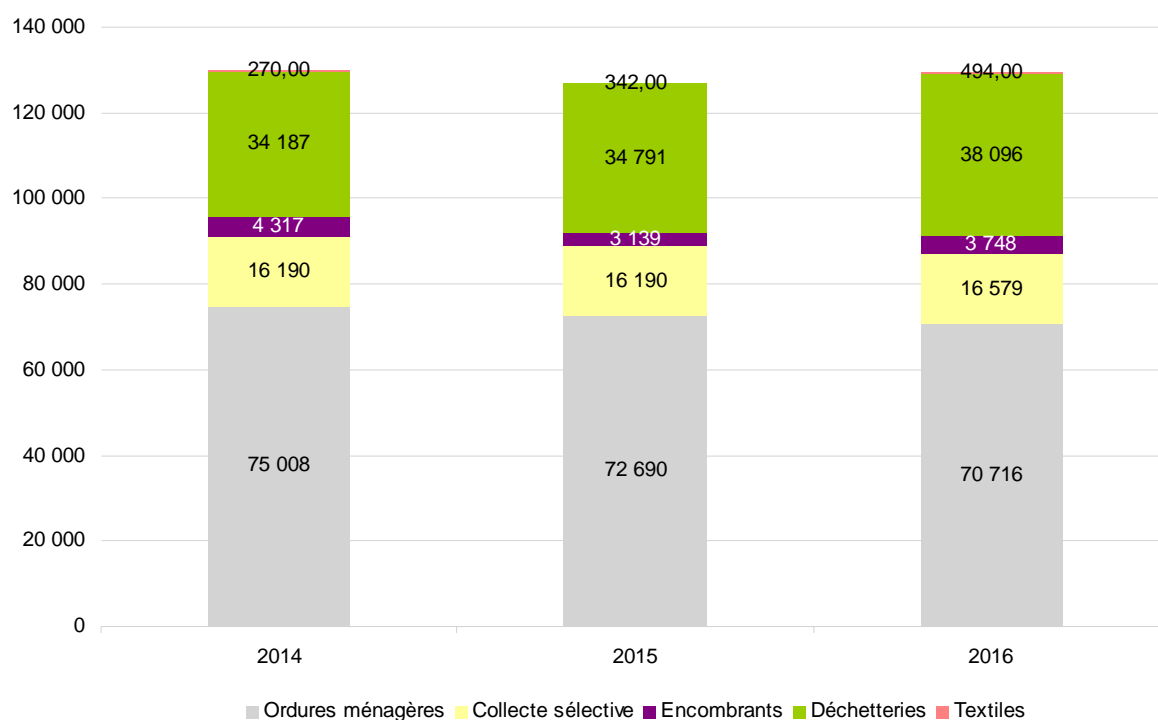


Evolution du tonnage collecté en déchetterie depuis 10 ans



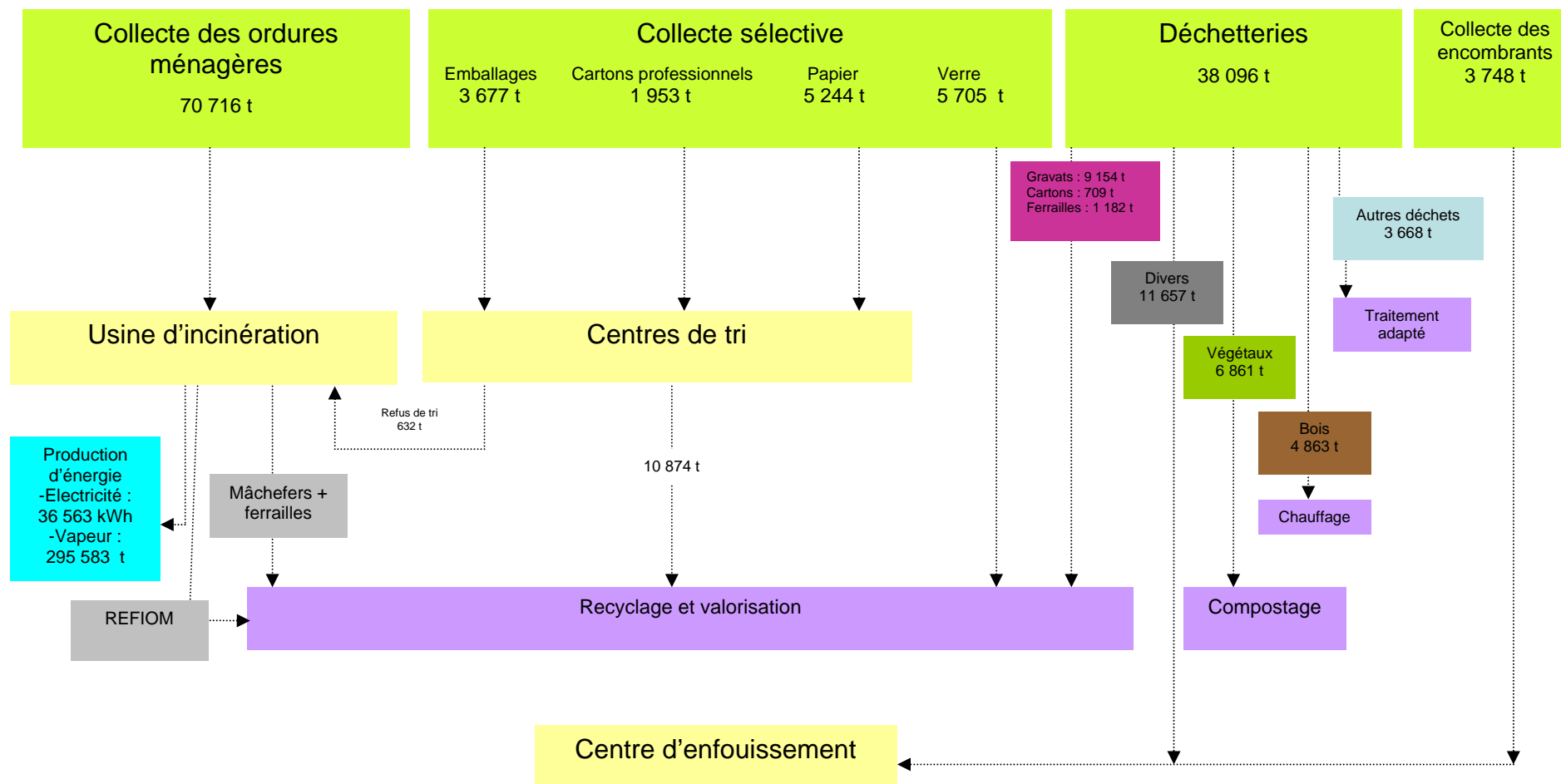
BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2016

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Ordures ménagères	75 007	72 690	70 716	- 2,72 %
Collecte sélective	16 190	16 190	16 579	+ 2,40 %
Objets encombrants	4 318	3 139	3 748	+ 19,41 %
Déchetteries	34 187	34 791	38 096	+ 9,51 %
Textiles	270	342	494	+ 44,44 %
TOTAL	129 972	127 152	129 633	+ 1,95 %



LE TRAITEMENT DES DECHETS

Bilan des tonnages traités en 2016



Valorisation matière :

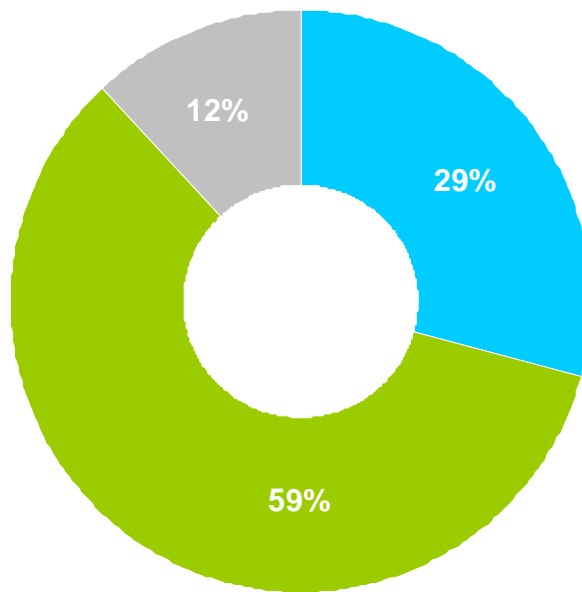
29 % (17 % de recyclage des matériaux des déchetteries, 12 % de recyclage des matériaux issus de la collecte sélective).

Valorisation

énergétique : 59 % (54,7 % d'ordures ménagères à l'usine d'incinération, 3,8 % de bois utilisé en chaufferie et 0,5 % de refus du centre de tri à l'usine d'incinération).

Enfouissement :

12 % (divers de déchetteries et collecte d'encombrants).



■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Enfouissement

VALORISATION MATIERE

LE TRI

Les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (bouteilles et flacons plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) sont acheminés vers le centre de tri de Razimont (Epinal-exploitant SITA, sous-traitant de Véolia) triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs.

Le carton issu des activités professionnelles fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi dans la filière de recyclage.

LE RECYCLAGE

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Eco-Emballages, société agréée par l'Etat chargée de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide d'Eco-Emballages se compose principalement d'un soutien à chaque tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 27 mai 2011, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Eco-Emballages (Contrat Barème E) pour une durée de 6 ans et a désigné de nouveaux repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois (le renouvellement a eu lieu en 2014) pour le recyclage des matières suivantes :

Le verre transite par la société Paté, afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant envoi à l'usine de recyclage.

90% du papier est de bonne qualité ce qui permet de l'acheminer directement vers les papeteries. Les 10 % restants sont triés sur un centre de tri spécifique du prestataire à Thaon-les-Vosges (tri des différentes sortes de papier-carton) avant envoi en papeterie.

- Plastiques : Paprec France ;
- Briques alimentaires : Novatissue (88) ;
- Cartonnettes : European Products Recycling ;
- Acier : Paprec France ;
- Aluminium : Paprec France ;
- Verre : OI MANUFACTURING.

Les usines privilégiées par les recycleurs pour les différents matériaux sont les suivantes :

- Plastiques : Wellman à Verdun (55), Sorepla à Neufchateau (88) et Freudenberg Politex à Colmar (88) ;
- Briques alimentaires : Novatissue à Laval-sur-Vologne (88) ;
- Cartons/cartonnettes : DS Smith Kaisersberg (68) ;
- Acier : GALLOO (59) à HALLUIN ou ARCELOR MITTAL (59) à DUNKERQUE ou DESPLAT à Dijon (21) ;
- Aluminium : SIRMET (24) à BOULAZAC ;
- Verre : OI Manufacturing à Gironcourt (88).

De même, les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à

Kaysersberg (68) et chez Sonoco à Schweighouse (67) et la ferraille issue

des déchetteries à Toul (54).

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
PET Clair	339	373	405	+ 8,7 %
PET Foncé	107	92	111	+ 20,1 %
PEHD	177	188	126	- 33,2 %
Briques alimentaires	82	125	114	- 8,8 %
Cartons :	1566	2 017	2 140	
- <i>collecte sélective</i>	1032	1 361	1 453	+ 6%
- <i>déchetteries</i>	534	656	687	
Cartons des professionnels	1 989	1 953	1 955	+ 0,1 %
Acier	275	226	287	+ 27 %
Aluminium	26	27	14	- 47,4 %
Ferraille des déchetteries	1007	1 092	1 221	+ 11,9 %
Verre	5 451	5 468	5 785	+ 5,8 %
Papier	4 980	4 838	4 827	- 0,2 %
TOTAL	15 999	16 399	16 985	+ 4%

VALORISATION ORGANIQUE

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur la plateforme de la société Betaigne Environnement à Ludres (54) depuis juin 2013 (ils étaient auparavant compostés à Laronxe (54).

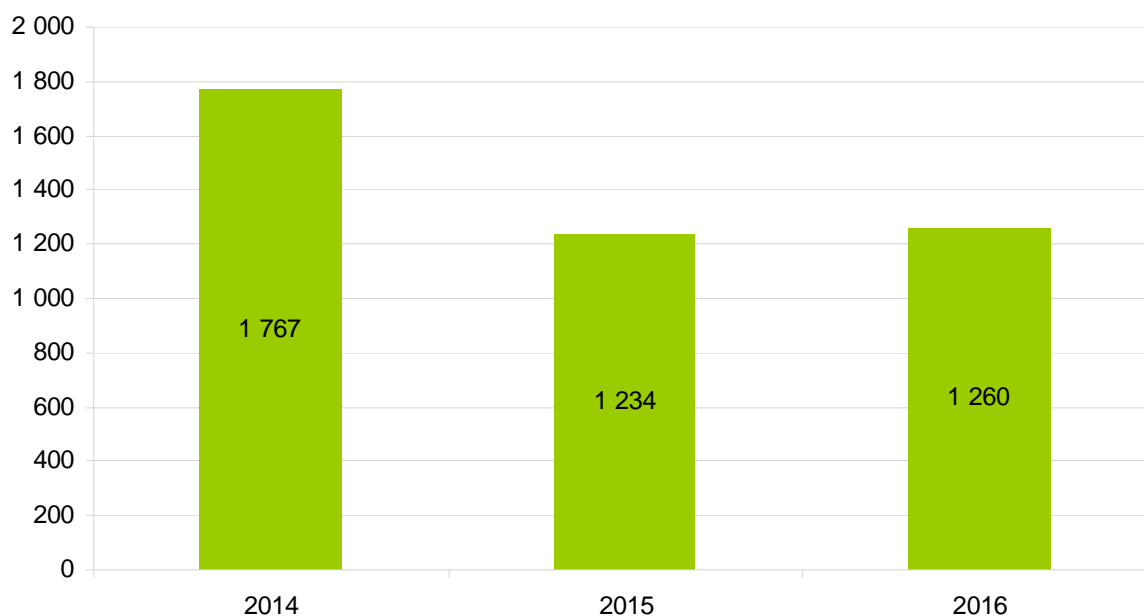
Il permet, à partir des 6 862 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 1 260 tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des 20 communes.

Les restitutions de compost

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie. Transformés sur la plate forme de Betaigne Environnement à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux

campagnes de 20 jours par an. En 2016, ce sont 1 260 tonnes qui ont rejoint les jardinières et jardins de l'agglomération et environ 300 personnes par jour qui ont reçu conseils et informations grâce à la présence d'agents communautaires et de la société Betaigne.

Evolution du tonnage de compost restitué



VALORISATION ENERGETIQUE

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy, dispose d'une capacité maximale d'incinération de 120 000 t par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public.

Le concessionnaire historique « Nancy Energie », arrivé à l'échéance de son contrat de 30 ans, a cessé son activité le 30 juin 2016.

Une nouvelle Délégation de Service Public, attribuée à la société Val'ERgie (filiale de VEOLIA) a démarré le 1^{er} Juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

La continuité du service public a été assurée sans difficulté particulière avec le maintien de l'équipe d'exploitation en place.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500t/an). Des déchets industriels banals viennent compléter les besoins des fours le cas échéant.

EVOLUTION DES TONNAGES

	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016 (ancien contrat)		2 ^{ème} semestre 2016 (nouveau contrat)	Total 2016	Evolution 2015-2016
O.M. Grand Nancy *	76 481	74 676	36 288	Déchets ménagers du Grand Nancy *	36 039	72 327	- 3,1%
O.M. hors Grand Nancy	14 659	17 074	7 176	Autres déchets ménagers **	13 978	21 154	+ 23,9%
Déchets hospitaliers	5 160	5 093	2 796	Déchets d'activités de soins à risques infectieux	2 609	5 405	+ 6,1%
Déchets industriels banals (DIB)	2 848	1 367	363	Déchets industriels banals (DIB)	2 985	3 348	+ 144,9%
Déchets interruptibles	15 452	17 053	9 019		***	9 019 ***	- 47,1% ***
Total reçu	114 600	115 263	55 642		55 611	111 253	- 3,5%

* : dont ordures ménagères, refus de tri et déchets du service propreté de la voirie

** : dont ordures ménagères, refus de tri

*** : Le statut de « déchets interruptibles » n'a plus d'existence dans le nouveau contrat (cf délibération n° 16 du Conseil Communautaire du 01/04/2016). Les tonnages correspondants se retrouvent désormais dans les rubriques « autres déchets ménagers » et « DIB ».

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants, il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines. Les

DIB peuvent également être acceptés pour optimiser le fonctionnement des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandoeuvre.

Le tonnage reçu est traité de la façon suivante :

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Incinéré à Ludres(*)	109 769	108 721	105 620	-2,5 %
Incinéré sur autre site (**)	0	0	51	
Mis en ISDND	4 832	5 242	2 839 (***)	-45,8 %
Mis en balles (****)	sans objet	sans objet	1 725	

(*) : Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

(**) : correspond aux déchets hospitaliers détournés

(***) : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux – uniquement 1^{er} semestre 2016

(****) : uniquement 2^{ème} semestre 2016

En 2016, 3 arrêts programmés ont été effectués. Les deux premiers arrêts, réalisés dans le cadre du contrat Nancy Energie ont donné lieu à des détournements d'ordures ménagères vers des sites d'enfouissement (2 839 tonnes au cours du premier semestre).

Dans le cadre du nouveau contrat, le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016, les déchets de la Métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours.

Au cours du second semestre 2016, ce sont 1 725 tonnes d'OM du Grand Nancy qui ont ainsi été mises en balles pendant le 3^{ème} arrêt annuel programmé en septembre / octobre. Cet arrêt a permis d'engager des travaux d'amélioration du rendement énergétique du four n°2.

FONCTIONNEMENT DE L'USINE ET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

L'effectif de l'usine est de 33 personnes ; sa conduite est assurée

24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandoeuvre et le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy. Les travaux effectués en septembre sur le four de la ligne n°2 ont permis d'augmenter la production de vapeur de 19 à 19,8 t/h. Parallèlement, le concessionnaire Val'Ergie a effectué des travaux d'amélioration du fonctionnement de ses aéroréfrigérants afin d'augmenter encore sa production d'énergie, dans la perspective de la création d'un réseau de chaleur vers les industriels voisins.

La performance énergétique de l'usine est de 98,7 % en 2016. Ce pourcentage est utilisé dans le cadre de la détermination du taux de TGAP appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NOx < 80 mg/Nm3 et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy, de bénéficier d'une TGAP réduite.

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Heures de fonctionnement	15 950	16 129	15 546	-3,6%
Tonnage incinéré/heure/four	6,88	6,745	6,79	+0,8%
Vapeur produite (t vapeur)	298 820	302 918	295 583	- 2,4%
Electricité produite (MWh)	31 089	34 967	36 563	+4,6%
Electricité vendue (MWh)	21 383	22 261	24 417	+9,7%
Chaleur vendue (MWh)	109 258	114 580	122 719	+7,1%

Le niveau de production électrique a sensiblement augmenté par rapport à celui de 2015. En effet, 2016 est une année de fonctionnement sans avarie du groupe turbo alternateur réparé en avril 2015.

La chaleur vendue a également augmenté du fait des besoins accrus

des utilisateurs des réseaux de chaleur concédés par le Grand Nancy (fin d'année 2016 plus rigoureuse qu'en 2015) et grâce à une importante campagne de nettoyage de l'échangeur installé dans la chaufferie de Vandoeuvre qui a amélioré sensiblement les rendements.

SOUS PRODUIT DE L'INCINERATION

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

- Les mâchefers

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Tonnage incinéré (rappel)	109 769	108 721	105 620	-2,9%
Production mâchefers bruts				
* En t	26 308	25 232	24 132	-4,4%
* En t/t OM	0,24	0,23	0,23	-
Valorisation (en t)				
* ferrailles sortie Ludres ⁽¹⁾	123	197	183	-7,2%
* ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers	2 945	2 760	2 408	-12,8%
* non ferreux plateforme mâchefers	244	197	282	+43,3%
Valorisation mâchefers (en t)				
* valorisation en Travaux Publics (au 31/12 de l'année en cours)	5 342 t	3 273 t	0	
* mise en CET	0	0	0	

(1) La variation de la répartition des différentes catégories de ferrailles est liée à l'abandon du déferrailage sur site (sauf gros objets) et à son externalisation. De plus, de fortes variations résultent de la gestion des stockages et évacuations, la production étant relativement stable.

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 23 % du tonnage O.M. entrant, sont transportés vers un centre agréé où ils sont déferrillés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingenheld. Le changement de concessionnaire n'a pas eu d'impact sur l'identité du repreneur des mâchefers.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (nouvelle réglementation) est valorisable selon la nouvelle réglementation. La production de mâchefers de 2016 n'a pas été valorisée sur l'année 2016, elle est stockée et elle le sera ultérieurement. En revanche, au cours de l'année 2016, 8 615 tonnes de mâchefers provenant de l'incinération des déchets produits par le Grand Nancy en 2014 et 2015 ont été valorisés en technique routière sur cinq chantiers différents.

- Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Tonnage incinéré (rappel)	109 769	108 721	105 620	-2,9%
Production REFIOM				
* en t	3 660	3 657	3 312	-9,4%
* en t/t OM	3,3 %	3,4 %	3,1%	

Les REFIOM, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3,1 % du tonnage O.M. entrant. Les REFIOM sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits Sodiques Résiduaux (PSR).

Les REFIOM sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez RESOLEST. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudière. Cette saumure remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR.

A l'instar du traitement des mâchefers, le traitement des REFIOM n'a pas été impacté par le changement de concessionnaire.

ENFOUISSEMENT

Les déchets issus de la collecte des encombrants en porte-à-porte et des bennes « divers » de déchetteries sont acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Lesménils (54 – exploitant SITA).

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Tonnages enfouis	14 371	13 961	15 405	+ 10,34 %
<i>Indicateur (base 100 en 2010)</i>	102,29	99,37	109,64	

(tonnage 2010 : 14 050 tonnes)



4

COMMUNICATION



Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (notamment en 2017 les campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La Métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants, notamment tel que suit :

LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, elle assure un rôle essentiel en matière de communication avec 9 323 contacts physiques et 6 127 contacts téléphoniques en 2016.

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable :

- informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur les encombrants (accès des déchetteries, collecte en porte à porte) et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...),
- assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la collecte en porte à porte,
- propose de la documentation sur la prévention et le tri des déchets, des animations et des expositions pédagogiques.



LES AMBASSADEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI

Les actions de sensibilisation des Ambassadeurs de la Prévention et du Tri en chiffres en 2016 :

- **5 600** personnes sensibilisées
- **8** interventions dans les collèges et lycées dispensées
- **55** visites du centre de valorisation des déchets de Ludres
- **31** animations scolaires réalisées, soit 767 élèves sensibilisés

Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et éco-citoyennes pour lesquels le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Fête des plantes, challenge de la citoyenneté, Nature en fête, Fête de l'œuf, Pépinière en vert, Semaine

Européenne de la Réduction des Déchets), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy. On estime ainsi à plus de 25 000 le nombre de personnes contactées lors de ces événements.

LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le nouveau circuit pédagogique. Une découverte ludique pour petits et grands avec expo, vidéos, quiz et jeux.

JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE



En 2016 a eu lieu la 12^{ème} édition de Jardins de Ville, Jardins de Vie. Le Jardin des Créateurs, les 120 exposants, les nombreux ateliers et animations ont encore une fois contribué au succès de l'évènement en attirant plus de 20 000 visiteurs.

TRICONTEURS

Dans le cadre de la sensibilisation des jeunes publics au tri des déchets, le Grand Nancy propose chaque année à des écoles primaires de participer à l'écriture d'un livre de contes, avec l'accompagnement d'une conteuse professionnelle. En 2016 pour cette 10^e édition du livre, 30 classes de 14 écoles de la métropole ont souhaité participer. L'éco-organisme des papiers Ecofolio a repéré l'opération au niveau national et en a souhaité être partenaire. L'édition du livre porte ainsi sur le thème du recyclage des papiers.

Les textes de l'ouvrage ont été illustrés par des étudiants de l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy (ENSAD, en lien avec l'École d'art d'Épinal) dans le cadre d'un projet pédagogique.

5

ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

LES RELATIONS CONTRACTUELLES

COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT

Huit marchés permettent d'assurer la gestion des déchets ménagers du Grand Nancy :

- la pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- le tri et conditionnement des emballages et cartons (groupement Rimma Onyx Est),
- la gestion des déchetteries (Société Nicollin),
- la reprise de la ferraille (Société Métalifer),
- la reprise des cartons et papiers (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets issus des déchetteries (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets verts (Société Betaigne Environnement).

La durée de ces marchés est de 7 ans à compter du 1^{er} avril 2013.

ECO-EMBALLAGES

Le Grand Nancy est signataire depuis le 27 mai 2011 d'un Contrat pour l'Action et la Performance (barème E) avec Eco-Emballages.

LES AUTRES ECO-ORGANISMES

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco organismes :

- EcoFolio pour la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés ;
- Ecosystème pour la collecte et le traitement des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques ;
- Recylum pour la collecte et le traitement des lampes usagées ;
- EcoMobilier pour la collecte et le traitement des meubles collectés en déchetteries ;
- EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries ;
- EcoTextiles pour la collecte et le traitement des déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie collectés dans des bornes spécialisées mises en place sur le territoire du Grand Nancy.

LES ASPECTS FINANCIERS

COUTS DU SERVICE

LES INVESTISSEMENTS

Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

- acquisition de bacs, conteneurs et sacs ;
- construction des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte ;
- construction et entretien des déchetteries ;
- travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

Dépenses

Pour l'année 2016, les dépenses d'investissements (1,69 M€), auxquels il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets (0,37 M€), soit un total de **2,06 M€** ont porté principalement sur :

- Les études (0,11 M€) ;
- L'acquisition de conteneurs, bacs spécialisés et conteneurs enterrés et acquisition de matériels et bennes pour les déchetteries (0,86 M€) ;
- La réalisation de travaux relatifs à la collecte des ordures ménagères (plate-formes, encadrements, centre de collecte), à l'entretien des déchetteries existantes, à l'équipement des déchetteries de Nancy (0,72 M€).

Recettes

Les recettes d'investissement pour l'année 2016 s'élèvent à **0,31 M€**

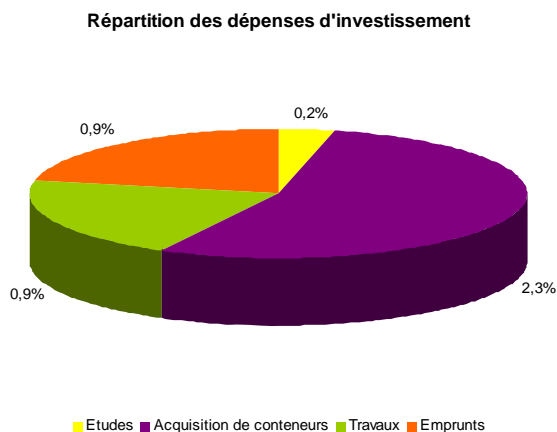
Dans le cadre de l'installation des conteneurs semi-enterrés, le Grand Nancy signe des conventions avec les bailleurs afin de définir les modalités de l'opération notamment en termes financiers. Le bailleur prend en charge les investissements liés à la maîtrise d'œuvre et aux travaux.

Ainsi, en 2016, le montant de ces remboursements s'est élevé à 0,14 M€.

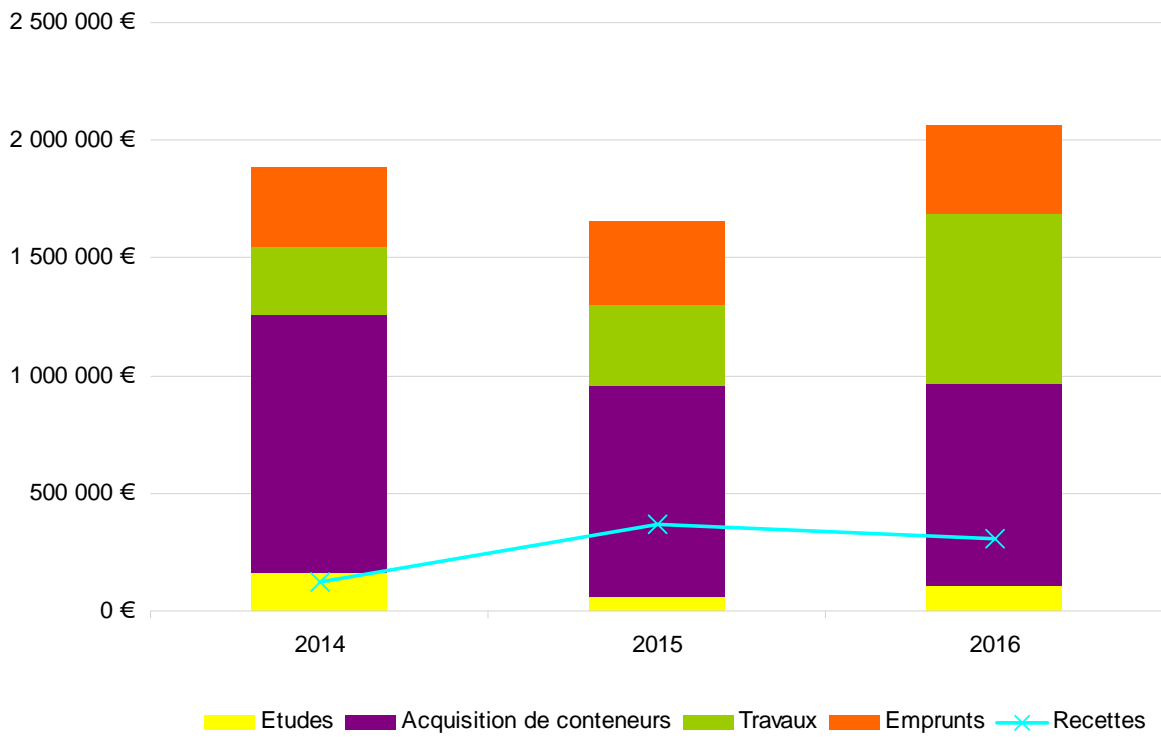
Par ailleurs, le Grand Nancy a signé avec Eco Emballages un plan de relance du tri dans lequel Eco Emballages subventionne à hauteur de 75% les dépenses liées à la mise en place de conteneurs pour le tri des emballages et du verre (maîtrise d'œuvre, acquisition et travaux).

En 2016, le Grand Nancy a perçu 0,15 M€ au titre de cette opération qui s'achèvera en juin 2017.

Des régularisations comptables pour un montant de 0,02 M€ ont également été inscrites au compte administratif.



Evolution des dépenses et des recettes d'investissement



LE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères est la suivante :

Prestations	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Collecte (incluant la pré-collecte)	12 637 392 € Dont 2 506 000 € HT	12 195 410 € Dont 2 403 285 € HT	12 009 235 € ⁽¹⁾ Dont 2 942 970 € HT	- 1,5 %
Gestion des déchetteries	1 991 440 € Dont 23 550 € HT	2 050 440 € Dont 23 995 € HT	2 062 325 € ⁽²⁾ Dont 24 650 € HT	+ 0,6 %
Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux)	1 854 850 €	1 818 220 €	1 742 630 €	- 4,2 %
Tri	929 900 € Dont 780 540 € HT	960 250 € Dont 782 225 € HT	921 680 € Dont 791 350 € HT	- 4,02 %
Traitement des déchets verts (hors restitutions de compost)	213 730 €	169 860 €	223 400 €	+ 32 %
Incinération	8 591 620 €	8 257 350 €	6 333 930 € Dont 2 297 880 € HT	- 23 %
Contribution Economique Territoriale	202 380 €	187 735 €	276 780 €	+ 47 %
Taxe foncière de l'usine	717 030 €	1 185 590 € ⁽³⁾ Dont 715 400 € HT	1 073 150 € Dont 361 060 € HT	- 9,5 %
Acquisition sacs	475 870 € Dont 105 430 € HT	280 810 € Dont 132 355 € HT	234 830 € ⁽⁴⁾ Dont 203 600 € HT	- 16,4 %
Frais de personnel	1 416 360 €	1 409 190 €	1 410 200 €	-
Intérêt des emprunts	113 770 €	108 425 €	98 470 €	- 9,2 %
Subventions	72 480 €	71 635 €	78 730 €	+ 9,9 %
Frais divers	1 207 630 € Dont 138 060 € HT	900 185 € Dont 7 450 € HT	944 390 € Dont 19 170 € HT	+ 4,9 %
TOTAL	30 424 750 € Dont 3 553 580 € HT	29 595 100 € Dont 4 064 710 € HT	27 409 750 € Dont 6 640 690 € HT	- 7,4 %

(1) La baisse sur ce poste de dépenses depuis 2015 est notamment liée à la suppression d'une collecte annuelle d'encombrants en porte-à-porte, de la réduction de fréquence de la collecte des ordures ménagères lors hyper centre de Nancy ainsi que de la collecte du carton des professionnels en hyper centre de Nancy et à l'arrêt de la fourniture des sacs pour la collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2015 (année pleine en 2016).

(2) L'augmentation constatée est liée à l'augmentation des tonnages collectés en déchetteries en 2016 (+ 9,51 %).

(3) L'augmentation de la taxe foncière de l'usine d'incinération est due à une régularisation fiscale des taxes foncières des années 2009 à 2014. En 2016, une régularisation de la taxe foncière 2015 est encore appliquée.

(4) Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Grand Nancy n'achète des sacs pour la collecte des ordures ménagères que pour les secteurs de Nancy où la gestion de bacs n'est pas possible (secteurs Ville Vieille et Centre Ville Charles III) ce qui explique la baisse importante du coût d'acquisition. En 2016, cette baisse continue puisque l'arrêt de la distribution est effectif sur une année complète.

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes :

(en €)	2014	2015	2016
Communication (prestations, annonces, impressions)	285 410 €	258 215 €	256 208 €
Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, des bornes pour DASRI	354 330 € Dont 117 290 €HT	42 520 € ⁽¹⁾ Dont 4 920 €HT	58 345 € Dont 10 890 €HT
Collecte et traitement des déchets spécifiques (déchets dangereux des ménages, DASRI)	35 180 €	80 005 € ⁽²⁾	72 680 €
Restitution de compost (Betaigne Environnement)	22 940 €	23 065 €	22 155 €
Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries, loyer Maison de la Propreté, ...)	90 730 € Dont 16 260 €HT	59 760 € ⁽³⁾ Dont 2 054 €HT	60 230 € Dont 2 090 €HT

⁽¹⁾ La maintenance des conteneurs semi-enterrés n'a pas diminué. Il s'agit simplement d'un transfert de ligne budgétaire vers la ligne budgétaire relative à la collecte.

⁽²⁾ L'importante baisse en 2014 est due à la signature d'une convention avec EcoDDS (éco organisme en charge des déchets diffus spécifiques) qui prend en charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages. Il ne reste ainsi à la charge du Grand Nancy que la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages qui ne rentrent pas dans les catégories prises en charge par EcoDDS ainsi que les déchets dangereux des professionnels. La prise en charge par le Grand Nancy en 2015 et 2016 est beaucoup plus importante en raison d'une exigence plus accrue d'EcoDDS sur les produits acceptés.

⁽³⁾ La Maison de la Propreté ayant déménagé au 1^{er} juillet 2014, son loyer a été économisé pour partie sur 2014 et en totalité sur 2015.

FINANCEMENT DU SERVICE

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

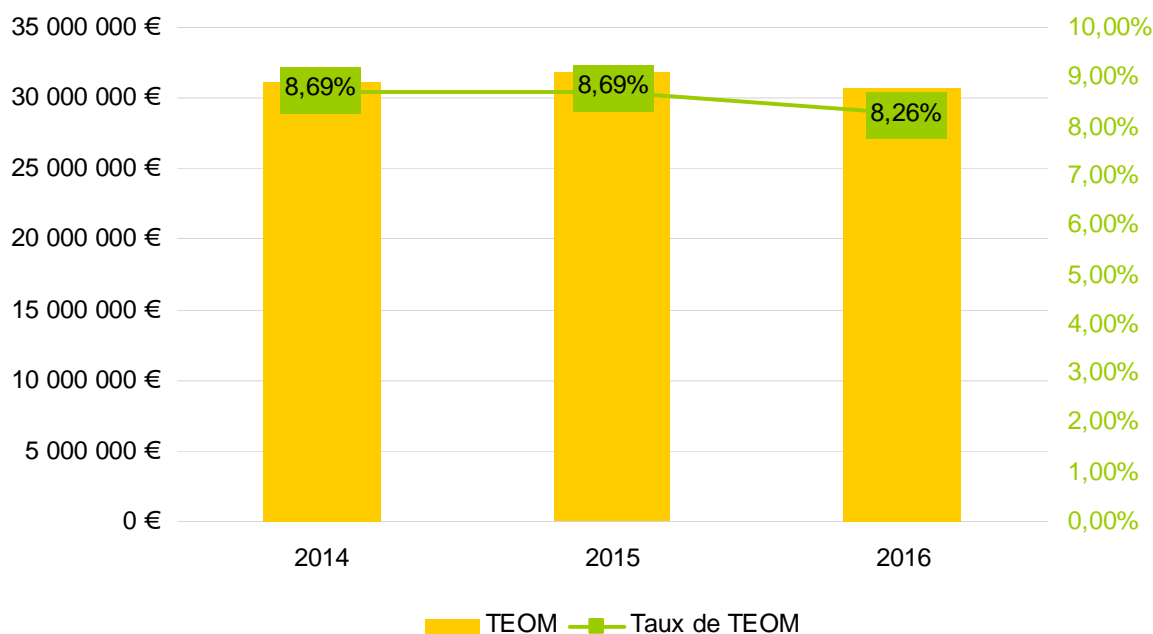
Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé de 5 % une première fois en 2013 grâce aux nouveaux marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

En 2016, le taux de la TEOM diminue à nouveau en raison de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy) et la fin de la distribution des sacs pour les ordures ménagères.

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 30 761 850 € pour 2016, a donc évolué de la manière suivante :

Evolution de la TEOM



LA REDEVANCE SPECIALE

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30% sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics.

Dès lors que ces activités produisent plus de 1000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale.

QUI SONT LES REDEVABLES ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administration, ...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le 1^{er} litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels, ...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets.

Ex : une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté 2 fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres

Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM).

Ex : un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres : $(750 \text{ L} \times 2) - 1000 = 500 \text{ litres}$.

Comment est calculée la Redevance Spéciale ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul. Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :

Volume des bacs x fréquence de collecte du secteur x 52 semaines x prix au litre (*).

BILAN 2016

Au 31 décembre 2016, 540 conventions sont signées avec des professionnels, ce qui représente 967 sites.

Le montant de la Redevance Spéciale pour l'année 2016 s'élève à 2 584 100 €.

(*) Tarifs 2016 :

Déchets ménagers : 0,03178 €/ L

Papier, verre, emballages : 0,01589 €/ L

Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

LES APPORTS EN DECHETTERIES

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service :

Les professionnels

Les professionnels qui utilisent les déchetteries communautaires de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit obligatoirement être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

Carton, ferrailles, DEEE : gratuit
Bois, déchets verts : 10 € HT / m³
Gravats : 25 € HT / m³
Déchets divers : 35 € HT / m³
Déchets diffus spécifiques : 2 € HT / kg

Pour 2016, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à 107 185 €.

Les communautés de communes extérieures

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes du Grand Couronné, du Pays du Sel et du Vermois et Moselle et Madon qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les 9 déchetteries communautaires.

Pour 2016, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 224 200 €.

LES ECO ORGANISMES

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

en €	2014	2015	2016
Eco-Emballages	1 500 000 € ⁽³⁾ Dont 1 200 000 € HT	1 559 550 € Dont 1 247 640 € HT	1 718 580 € Dont 1 583 090 € HT
Ecofolio	260 000 € HT	292 080 € HT	- ⁽¹⁾
OCAD3E	57 250 €	63 715 €	85 100 €
EcoDDS	9 510 €	5 685 €	5 325 €
Eco Mobilier	110 000 €	137 475 €	134 565 €
Eco TLC	-	8 470 €	25 600 €
TOTAL	1 936 760 € Dont 1 460 000 € HT	2 066 975 € Dont 1 539 720 € HT	1 969 180 € Dont 1 583 090 € HT

⁽¹⁾ Les soutiens habituellement perçus en fin d'année ne l'ont été que début 2017. Ainsi, au titre de l'année 2015 (les soutiens sont toujours perçus avec un an de décalage), le Grand Nancy a perçu 258 710 € de la part d'Ecofolio.

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe 1 du présent rapport.

LES AUTRES RECETTES

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

en €	2014	2015	2016
Ademe	230 160 €	6 555 € ⁽¹⁾	305 800 €
Vente de matériaux	1 432 340 € Dont 1 041 030 € HT	1 384 785 € Dont 1 051 840 € HT	1 494 580 € Dont 1 288 640 € HT
Redevance sur l'incinération	228 220 € HT	305 710 € HT	523 880 € HT ⁽²⁾
Autres recettes (composteurs, cartes DASRI...) et opérations d'ordre	147 780 € ⁽⁵⁾ Dont 51 090 € HT	1 081 470 € ⁽³⁾ Dont 124 440 € HT	308 635 € Dont 40 450 € HT
TOTAL	2 038 500 € Dont 1 320 340 € HT	2 778 520 € Dont 1 481 990 € HT	2 632 895 € Dont 1 852 970 € HT

⁽¹⁾ Le solde du PLP (année 5) n'a été mandaté que début 2016 ce qui explique l'apparente baisse importante des subventions de l'Ademe en 2015.

⁽²⁾ La redevance sur l'incinération augmente depuis 2015 en raison d'une revalorisation de la base de la redevance due au titre des apports extérieurs.

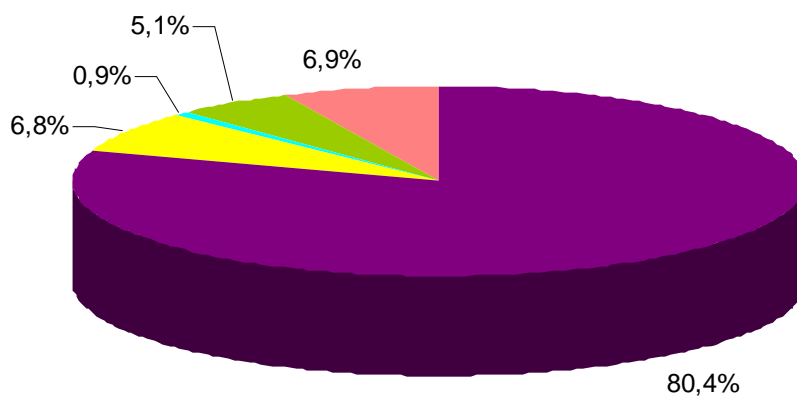
⁽³⁾ L'augmentation importante des « autres recettes » en 2015 est due pour une grande part à des annulations partielles de mandats concernant la TVA de l'usine d'incinération sur plusieurs exercices comptable et à des opérations d'ordre comptable sur l'exercice 2014. Le reste des autres recettes est constitué des remboursements d'assurance et des dédommagements suite à jugements.

BILAN DES RECETTES

	2014	2015	2016
TEOM	31 128 970 €	31 876 925 €	30 761 856 €
Redevance spéciale	3 012 230 €	2 684 630 €	2 584 100 €
Accès en déchetteries	397 410 € Dont 106 770 €HT	330 705 € Dont 106 510 €HT	331 380 € Dont 107 180 €HT
Eco-organismes	1 936 760 € Dont 1 460 000 €HT	2 066 975 € Dont 1 539 720 €HT	1 969 180 € Dont 1 583 090 €HT
Autres recettes	2 038 500 € Dont 1 320 340 €HT	2 778 520 € Dont 1 481 990 €HT	2 632 895 € Dont 1 852 970 €HT
TOTAL	38 513 870 € Dont 2 887 100 €HT	39 737 755 € Dont 3 128 220 €HT	38 279 410 € Dont 3 543 240 €HT

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

Part des différentes recettes de fonctionnement



■ TEOM ■ Redevance Spéciale ■ Accès en déchetteries ■ Eco Organismes ■ Autres recettes

PRESENTATION ANALYTIQUE DES COÛTS

METHODE UTILISEE

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution depuis ces dernières années et sont au cœur des préoccupations des collectivités dans un contexte budgétaire restreint.

L'Ademe a souhaité mettre en place un outil de connaissance des coûts permettant :

- D'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - Identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
 - Eclairer la prise de décision ;
 - Etablir une tarification ;
 - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Il convient de préciser que les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont). En effet, les valeurs indiquées ne sont pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année n, perçues

parfois en partie au cours de l'année n+1 voire n+2.

Sur la base de cet outil, l'Ademe a développé un référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré à partir des matrices de coûts des collectivités validées par un bureau d'études. Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national en euros par tonne et euros par habitant tous flux confondus, par flux et par typologie d'habitat.

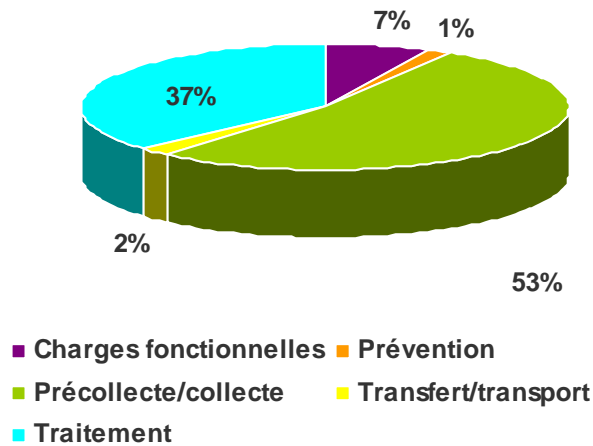
Le Grand Nancy est classé en milieu urbain dense du fait de son taux d'habitat collectif. L'urbain dense est notamment caractérisé en moyenne par des performances de collecte plus faibles sur le tri.

Enfin, il convient de noter que chaque territoire ayant ses propres caractéristiques (contraintes de territoire, niveau de service, ...), certains coûts peuvent être très éloignés des données moyennes sans représenter pour autant des dysfonctionnements.

STRUCTURE DES COÛTS

La répartition des coûts par étape technique est la suivante :

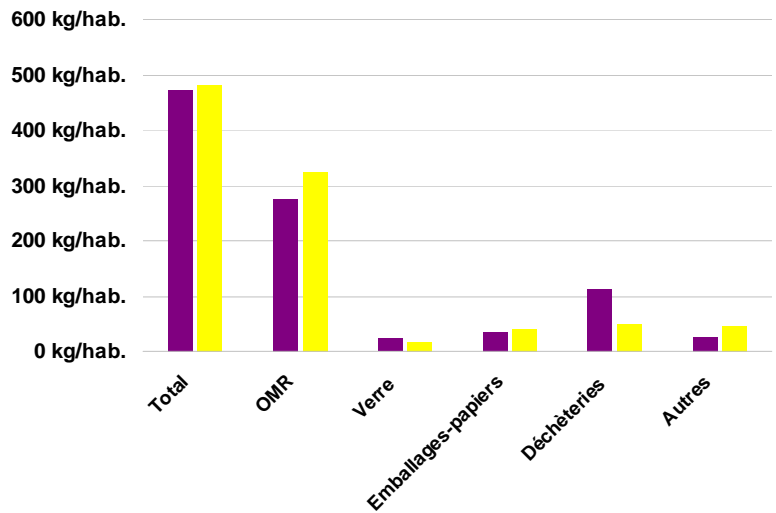
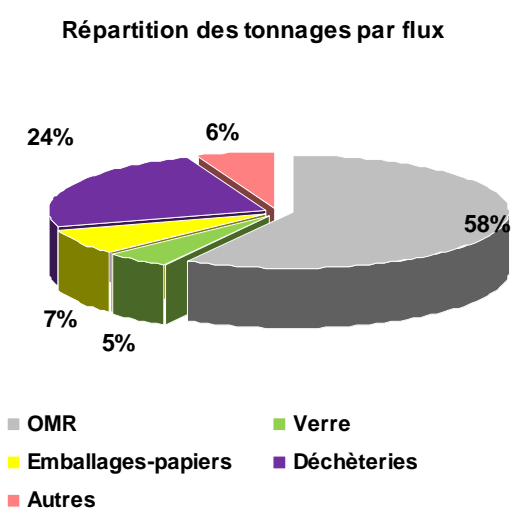
Postes de charges



Les charges fonctionnelles regroupent les charges de communication ainsi que les charges de structure

PERFORMANCE DE COLLECTE PAR FLUX DE DECHETS ET COMPARAISON AUX DONNEES NATIONALES

Répartition des tonnages par flux



■ Métropole du Grand Nancy ■ Enquête collecte Ademe 2009 - Habitat urbain dense

<u>Ratios collectés en kg/hab./an</u>	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Autres flux
Métropole du Grand Nancy	473 kg/hab.	274 kg/hab.	22 kg/hab.	35 kg/hab.	114 kg/hab.	27 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	National urbain dense¹					
Référentiel données 2009	481 kg/hab.	325 kg/hab.	18 kg/hab.	42 kg/hab.	50 kg/hab.	46 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-8 kg/hab.	-51 kg/hab.	4 kg/hab.	-7 kg/hab.	64 kg/hab.	-19 kg/hab.
Ecart en %	-2%	-16%	24%	-17%	127%	-41%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux²					
Référentiel données 2015	497 kg/hab.	272 kg/hab.	26 kg/hab.	48 kg/hab.	108 kg/hab.	43 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-24 kg/hab.	2 kg/hab.	-3 kg/hab.	-13 kg/hab.	5 kg/hab.	-16 kg/hab.
Ecart en %	-5%	1%	-13%	-27%	5%	-36%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Lorraine Urbain³					
Référentiel données 2015	524 kg/hab.	284 kg/hab.	25 kg/hab.	44 kg/hab.	140 kg/hab.	31 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-51 kg/hab.	-9 kg/hab.	-3 kg/hab.	-9 kg/hab.	-26 kg/hab.	-4 kg/hab.
Ecart en %	-10%	-3%	-10%	-21%	-19%	-13%

(1) Enquête collecte 2009 – Ademe

(2) Le référentiel des coûts – Données 2015 Territoire Grand Est – Ademe

(3) Le référentiel des coûts – Données 2015 Territoire Lorrain – Ademe

Les performances du Grand Nancy sur la collecte des papiers et emballages recyclables sont faibles que ce soit par comparaison au niveau national ou au niveau régional. Il y a donc une marge de progression importante dans leur collecte. C'est l'objet des plans de relance menés en partenariat avec Eco Emballages et Ecofolio.

A contrario, on peut noter que le tonnage total ainsi que le tonnage OMR sont inférieurs ou proches des données nationales et locales.

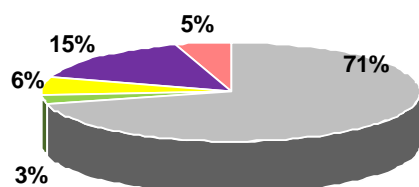
PRESENTATION ET ANALYSE DES COÛTS AIDES

Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio, Eco Mobilier, OCAD3E, EcoTLC) et aux éventuelles aides ou subventions

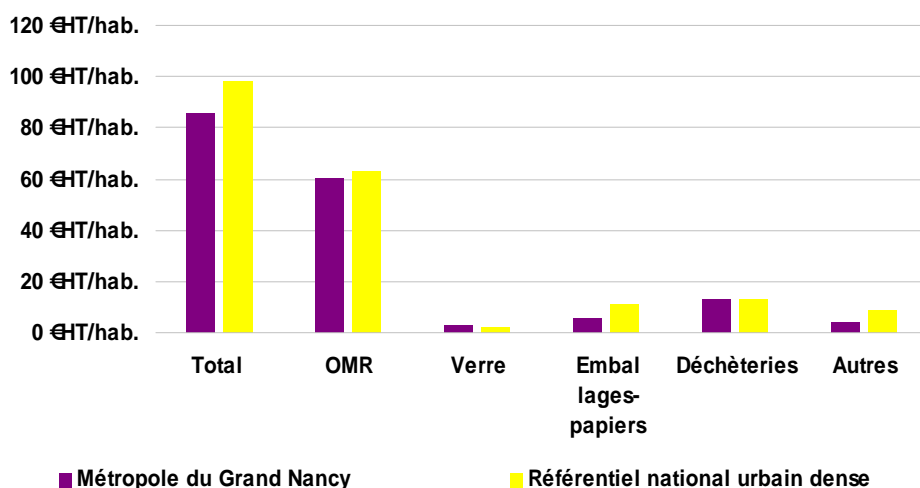
(Ademe, aides à l'emploi, remboursement bailleurs, ...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne.

Ainsi, en 2016, le coût aidé par habitant est de 86 € et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :

Répartition du coût aidé par flux



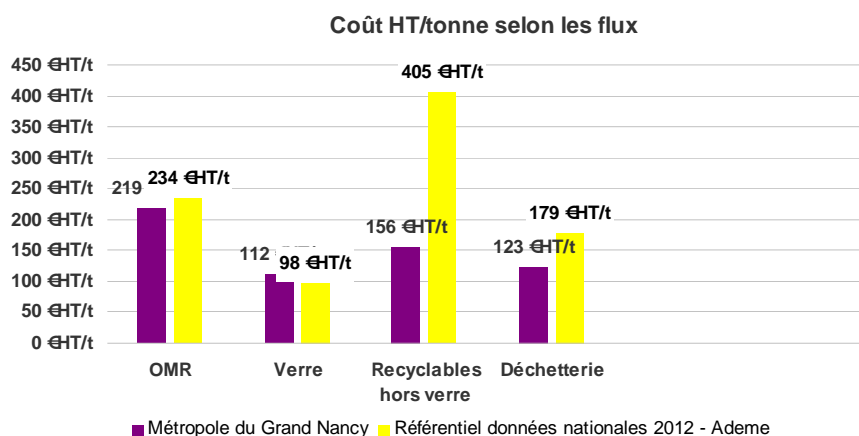
■ OMR ■ Verre
■ Emballages papiers ■ Déchèteries
■ Autres flux



Coûts aidés en €/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Autres flux
Métropole du Grand Nancy	86 €/hab.	60 €/hab.	3 €/hab.	5 €/hab.	13 €/hab.	4 €/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	National urbain dense					
Référentiel données 2015	98 €/hab.	63 €/hab.	2 €/hab.	11 €/hab.	13 €/hab.	9 €/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-12 €/hab.	-3 €/hab.	1 €/hab.	-6 €/hab.	0 €/hab.	-5 €/hab.
Ecart à la moyenne en %	-12%	-4%	39%	-52%	0%	-57%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et multflux					
Référentiel données 2015	105 €/hab.	71 €/hab.	2 €/hab.	11 €/hab.	15 €/hab.	7 €/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-19 €/hab.	-10 €/hab.	1 €/hab.	-6 €/hab.	-2 €/hab.	-3 €/hab.
Ecart à la moyenne en %	-18%	-15%	65%	-52%	-14%	-40%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Lorraine Urbain hors TI, collectes biodéchets et multflux					
Référentiel données 2015	97 €/hab.	65 €/hab.	2 €/hab.	9 €/hab.	17 €/hab.	5 €/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-12 €/hab.	-4 €/hab.	1 €/hab.	-4 €/hab.	-4 €/hab.	-1 €/hab.
Ecart à la moyenne en %	-12%	-7%	27%	-41%	-24%	-14%

Les ordures ménagères concentrent près de 71 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets et 58 % du tonnage total collecté (hors gravats de déchetteries). On note une nouvelle fois que les données du Grand Nancy, en l'occurrence les coûts, sont inférieures aux coûts nationaux et locaux.

ANALYSE DES COÛTS A LA TONNE

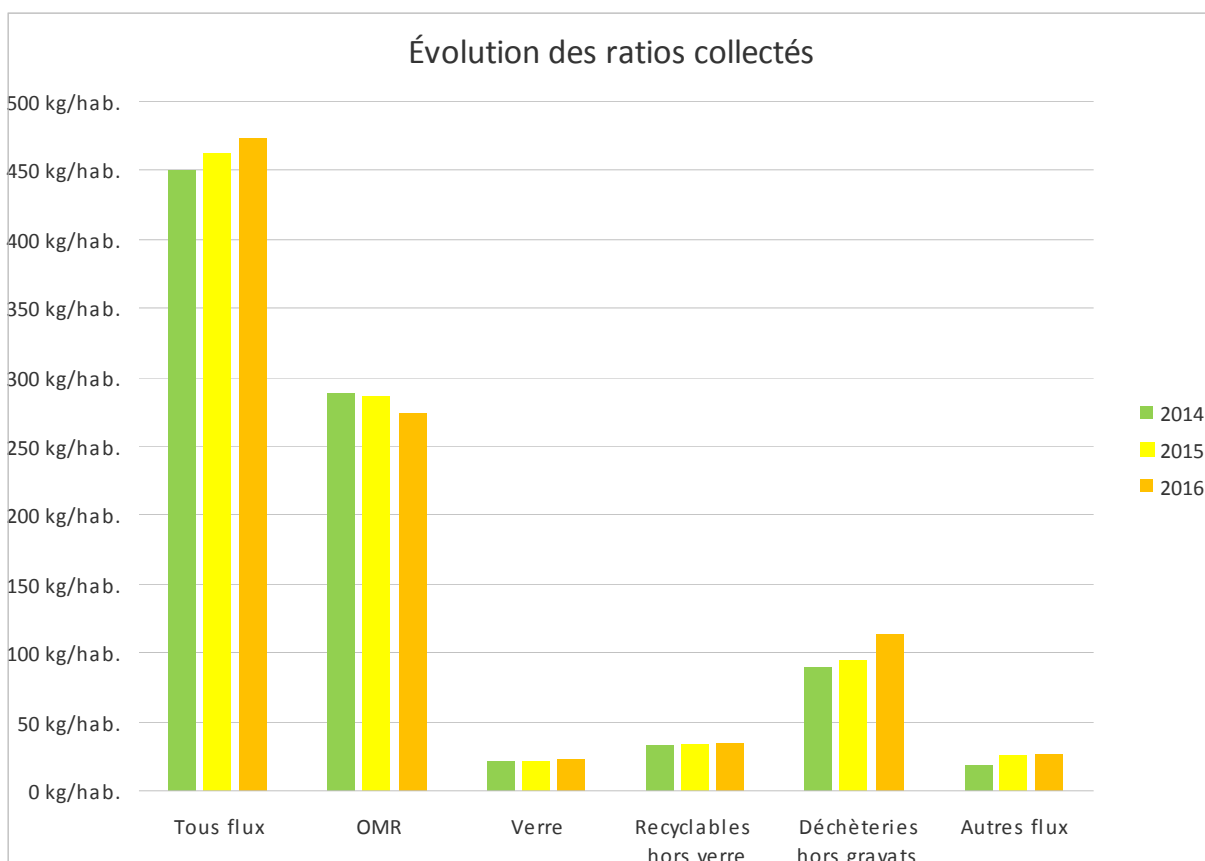


Hormis pour le verre, les coûts à la tonne du Grand Nancy sont inférieurs aux coûts nationaux. Pour le verre, cette différence s'explique par le fait que la collecte du verre s'effectue pour partie en porte à porte pour les immeubles et les professionnels.

EVOLUTION DES TONNAGES DU GRAND NANCY

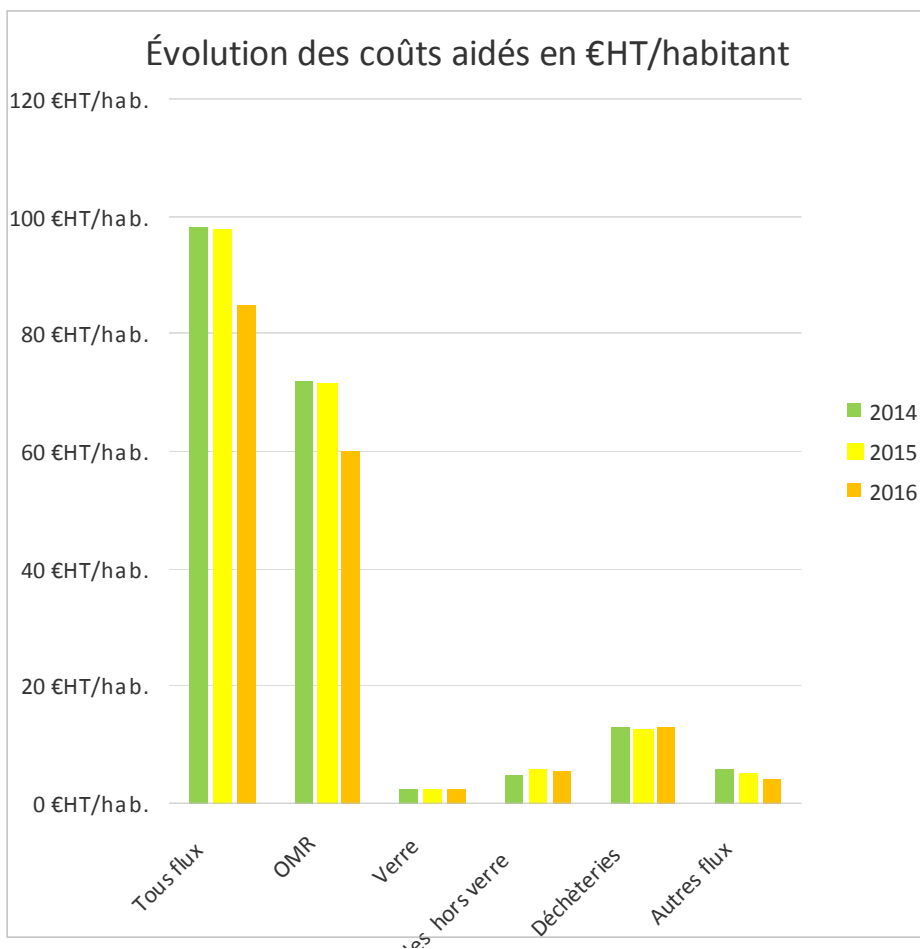
Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Autres flux
2014	451 kg/hab.	289 kg/hab.	21 kg/hab.	33 kg/hab.	89 kg/hab.	19 kg/hab.
2015	462 kg/hab.	286 kg/hab.	22 kg/hab.	34 kg/hab.	95 kg/hab.	25 kg/hab.
2016	473 kg/hab.	274 kg/hab.	22 kg/hab.	35 kg/hab.	114 kg/hab.	27 kg/hab.

En 2015, le tonnage de déchets collectés a diminué pour autant le ratio à l'habitant augmente en raison d'une population qui diminue sous Sinoe (logiciel de l'Ademe sur lequel sont saisies les matrices de gestion des coûts).



EVOLUTION DES COUTS DU GRAND NANCY

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Autres flux
2014	98 €HT/hab.	72 €/hab.	2,5 €/hab.	5 €/hab.	13 €/hab.	6 €/hab.
2015	98 €HT/hab.	72 €/hab.	2,5 €/hab.	6 €/hab.	13 €/hab.	5 €/hab.
2016	85 €HT/hab.	60 €/hab.	3 €/hab.	5 €/hab.	13 €/hab.	4 €/hab.



On constate que le coût aidé par habitant est, en 2016, désormais inférieur aux collectivités de catégorie « urbain dense » (voir tableau p.77). Cette évolution est notamment liée aux adaptations de service intervenues ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères) et au nouveau contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Le coût de collecte sélective est quant à lui plus faible notamment grâce à la gestion séparée de la collecte des papiers réalisée essentiellement en apport volontaire. Cette organisation permet d'aboutir à une gestion des papiers à coût zéro, ce qui ne serait pas le cas d'une collecte en mélange des papiers avec les emballages.

6

ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DES SOUTIENS ANNUELS DES DIFFERENTS ORGANISMES

1/ Soutiens Eco Emballages

Comme il est expliqué au point 5.2.3.1, les montants ne sont pas ceux du compte administratif.

	2013	2014	2015
Soutiens au service de la collecte sélective	806 418,53 €	793 890,28 €	909 088,88€
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	76 329,83 €	77 105,25 €	81 734,56 €
Soutien à la performance de recyclage	139 474,25 €	142 843,27 €	159 819,83 €
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	479 660,82 €	520 607,16 €	476 194,05 €
Soutien au développement durable	30 743,51 €	30 245,27 €	34 804,17 €
TOTAL	1 532 626,94 €	1 564 691,10 €	1 661 641,30 €

2/ Soutiens Ecofolio

Les soutiens sont versés par Ecofolio en année n+1. Ainsi, les résultats présentés sont ceux relatifs aux activités des années 2013, 2014 et 2015.

	2013	2014	2015
Soutiens au recyclage	191 254,89 €	190 887,59 €	188 448,42 €
Soutien à la valorisation	96 063,73 €	69 784,02 €	70 260,72 €
TOTAL	287 318,62	260 671,61 €	258 709,14 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

3/ Soutiens OCAD3E

	2014	2015	2016
Soutiens au tonnage collecté	44 259,65 €	55 968,28 €	69 852,81 €
Soutien sécurité gisement	2 526,50 €	9 105,43 €	12 198,57 €
Communication	-	-	3 000 €
TOTAL	46 786,15 €	65 073,70 €	85 051,37 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

4/ Soutiens EcoDDS

	2014	2015	2016
Soutiens déchetteries équipées	947,33 €	5 684 €	5 202,32 €
Soutien à la communication	-	-	7 622,22 €
Compensation coût opérateur	8 565,20 €	-	-
TOTAL	9 512,53 €	5 684 €	12 824,54 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

5/ Soutiens EcoMobilier

Les soutiens Eco Mobilier sont versés en 2 fois au cours de l'année n et n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception.

	2014	2015
Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément	133 695,30 €	82 559,00 €
Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément	12 883,70 €	32 761,05 €
Soutiens pour réutilisation	896,00 €	784,00 €
Soutiens communication	-	-
TOTAL	147 475,00 €	116 104,05 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

6/ Soutiens EcoTLC

Les soutiens Eco TLC sont versés en année n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception

	2013	2014	2015
Soutien à la communication	-	8 467,80 €	25 604 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

métropole
GrandNancy